
Vol. 61

Lévis — Avril-Mai-Juin 1955

No 2

No 690

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

**REVUE D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.**



DIRECTEUR

ANTOINE ROY

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 61

Lévis — Avril-Mai-Juin 1955

No 2

Les Suisses au Canada

Par CLAUDE DE BONNAULT

Paris

Il y en a eu. Et même il s'en est trouvé dont on a quelque peu médit. Un Vaudois, le général Haldimand, a été gouverneur du Canada. Ses détracteurs n'ont-ils pas été jusqu'à prétendre qu'il était juif?

Méfions-nous, a dit Saint-François de Sales, des jugements généraux. Avant de condamner tous les Suisses du Canada, voyons-les agir et laissons-les parler.

Les Suisses de langue allemande ne sont pas — depuis longtemps, ils ne sont plus — des Allemands. Sous l'ancien régime, où la clarté de la pensée n'excluait pas une étrange ambiguïté des termes, on en était moins sûr qu'aujourd'hui. C'était l'époque où, sans aucune intention désobligeante, des Alsaciens à Paris se voyaient traités d'Allemands. La vie était multiple. Le vocabulaire se prêtait à ses incohérences, à ses contradictions.

Sans que l'on en sache la raison, c'est surtout en Suisse alémanique que l'on a pris du goût pour le Canada. Dès 1663 — Dans l'épouvante encore de la grande guerre iroquoise, deux Suisses habitaient l'île d'Orléans, dans le Saint-Laurent, en face de Québec. L'un s'appelait Rutac; l'autre Jean Terme. Ce dernier, de Soleure. Deux ans plus tard, il n'y avait plus de Jean Terme. Il était mort. Un voisin l'avait assassiné. Jean Serreau de Saint-Aubin, le meurtrier, avait cru faire acte de justicier. Il avait une femme. Terme était célibataire. Ses assiduités auprès de Marguerite Boileau, dame de Saint Aubin, déplurent au mari. Un beau jour, l'ayant rencontré, qui donnait le bras à son épouse, il le tua proprement à coups de bâton. Là-dessus, il s'en fut en France où — dès l'année suivante — il obtenait sa grâce — les grâces d'autrefois étaient totales et signifiaient amnistie — sous forme de lettres de rémission. Un homicide se pardonnait, un duel malheureux ne se pardonnait pas. Ces

bienheureuses lettres permettaient, au sieur de Saint-Aubin, cette même année 1666, de reparaître au Canada. Quelques mois plus tard, le 14 février 1667, le Conseil Souverain de Québec le condamnait à employer dix livres en messes pour l'âme de sa victime.

Deux jours après la mort de Terme, le 27 juillet 1665, inventaire avait été dressé des effets laissés par lui. Mobilier inexistant, un peu de linge, quelques outils, un fusil, de la poudre, du plomb, des cartouches. Ce Suisse n'était pas riche. On ne l'était guère à cette époque au Canada. Mais il eût été difficile d'être plus pauvre que Jean Terme. Rien, dans son attirail, ne ferait supposer une grande vocation pour le défrichement et la culture. Il avait pourtant ensemencé un peu plus de quatre arpents, en blé, orge, pois. Mais il n'avait pas de maison à lui, et pas davantage de quoi abattre du bois, bêcher, labourer. Il logeait chez un autre habitant qui lui prêtait ses instruments. Sa défroque est bien celle d'un "coureur de bois", d'un homme habitué à vivre dans la forêt, chez les sauvages, d'un trafiquant de fourrures souvent réduit à n'avoir d'espoir que dans son fusil. Tel qu'il était, Jean Terme possédait "8 livres de plusieurs sortes fort usés" et l'on trouva chez lui "plusieurs lettres missives". Il pouvait donc faire figure de lettré, à côté de certains de ses compatriotes.¹

A l'inventaire, deux Suisses avaient été conviés: François Rime, l'un des gardes suisses de M. de Tracy, "lieutenant général pour sa Majesté en l'Amérique méridionale et septentrionale, tant par mer que par terre" et François Miville, dit le Suisse. L'un et l'autre, requis de signer répondirent en être incapables. Mais voici qui intéresse les juristes. Les effets du pauvre Terme, qui en sa qualité d'étranger auraient dû échoir au Roi, furent remis aux deux Suisses "lesquels ont dict et desclaré que suivant leur privilège qu'ils ont entre eux qu'ils en sont héritiers."

En 1665, être Suisse au Canada n'y constituait plus une anomalie. Cette année-là, un mouvement d'émigration avait aiguillé de Fribourg vers Québec un petit groupe d'hommes assurément de bonne volonté.

Par quel hasard avaient-ils été attirés dans la Nouvelle France? Comment avaient-ils connu son existence, alors que tant de Français l'ignoraient? C'est en Suisse que les avaient touchés les appels au secours lancés par la colonie. C'étaient des Fribourgeois que Pierre et François Miville, le père et le fils. Et ils avaient invité leurs compatriotes à les rejoindre.

Nous ne savons pas grand-chose d'eux, mais ce que nous en savons étonne. Car ils avaient élu domicile au Canada en un moment où, sous le tomahawk des Iroquois, les Français qui y habitaient s'apprétaient à se

¹ P.-G. Roy, *Le Suisse Jean Terme dans le Bulletin des Recherches Historiques* (Lévis, P.Q.) 1927, pp. 513-518.

Un drame en l'île d'Orléans en 1665 dans Nova-Francia, vol. II, 1926-27, pp. 79-81.

rembarquer. En 1649, M. d'Aillebout, gouverneur de la colonie, leur avait fait des concessions de terre.

“Seize ans plus tard, M. de Tracy essayait de rendre une petite patrie aux Helvétès qui avaient suivi l'exemple des pionniers Miville. Il y avait alors, plus ou moins loin de Québec, sept colons suisses — dont quatre d'ailleurs s'appelaient Miville. Le vice-roi — c'est le titre que l'on s'était habitué à donner à M. de Tracy — le vice-roi, donc, leur avait attribué une vaste étendue de terre, au-dessus de Québec, au lieu dit la Grande Anse. “Sera, disait l'acte, la dite place nommée le canton des Suisses Fribourgeois”.

Au nouveau canton ne manquèrent que les habitants. Et à la Nouvelle-France, à la Nouvelle-Angleterre, à la Nouvelle-Hollande, à la Nouvelle-Suède, il était écrit que ne s'ajouterait pas une Nouvelle-Suisse. Les Fribourgeois du Canada ne vinrent pas là où on leur demandait d'aller. Sans doute s'établirent-ils dans la France Septentrionale ou Occidentale, mais là où ça leur plut, en dehors de leur canton. Seuls les Miville s'installèrent plus tard dans cette région, près du canton, mais non pas dans les limites du canton.²

Pierre Miville maître menuisier; il fut longtemps capitaine en second de la milice de la seigneurie de Lauzon. Son fils François fut seigneur du fief Bonne-Rencontre, sur la rivière Chaudière, par concession de 1672. Sous leur nom ou le surnom de Deschênes ils ont pullulé. C'est aujourd'hui une tribu. A eux seuls, ils pourraient peupler une petite ville.³

² J.-E. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*. Lévis, 1897-1904, 5 vols, t. I, pp. 69-71, 356-357.

Léon Roy, *Les terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port Joly*. Lévis, 1951, pp. 18, 35.

J.-E. Roy, *Op. cit.*, p. 71.

P.-G. Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages... conservés aux archives de la Province de Québec*. Beauceville (P. Q.) 1927-29, 6 vols, t. III, p. 27.

H. Provost, *Le fief Miville sur la Chaudière dans le Bulletin des Recherches Historiques*. 1950, pp. 5-13.

Les Miville font l'objet d'une notice dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* de V. Attinger, M. Godet et H. Turler. Neuchâtel, 1921-1933, 7 vols, t. IV, p. 766. Cf. t. II, p. 337. Ils y sont donnés comme une “famille du refuge de Genève, qui s'établit à Bâle au commencement du XVII^e siècle, venant de Mariakirch en Alsace”.

Des Miville ont été reçus bourgeois de Genève en 1569, d'abord, et ensuite en 1636, 1759, 1769 (A.-L. Covelle, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*. Genève, 1897, pp. 285, 355, 435, 440).

³ Dans le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de Mgr Tanguay (Montréal, 1871-1890, 7 vols) Pierre Miville, dit le Suisse, est dit venir de La Rochelle (t. I, p. 435). Pour se marier, il aura donné comme lieu d'origine son dernier domicile, l'endroit où il avait séjourné avant de s'embarquer.

Les autres Suisses Fribourgeois ont disparu, et leur nom a péri au Canada. Ainsi celui de François Tisseau, probablement un Tissot⁴ et celui de François Rime⁵. Nous l'avons vu, ce dernier, revêtu de la dignité de garde suisse de M. de Tracy. Désignation qui risque d'induire en erreur sur la composition de la maison du vice-roi. Celle-ci avait été suffisante pour éblouir les Canadiens. M. de Tracy tenait fort à ce que nul ne fut tenté d'oublier sa grandeur. On n'avait jamais vu au Canada de gouverneur qui ne sortit que précédé de ses gardes. Or c'est ainsi que M. de Tracy paraissait en public, ses 24 gardes marchant devant lui. Car il était plus qu'un gouverneur. Mais enfin il n'avait que 24 gardes. François Rime aura été l'un de ces "satellites". Suisse et garde, et non garde-suisse.

Pour qu'une idée se réalise, que lui faut-il? A celle de Tracy n'ont pas manqué les adhésions qui pouvaient sembler les plus efficaces du monde. Colbert, alors tout-puissant, a mieux fait qu'en souhaiter ce succès. Il a pris des mesures, il a donné des ordres et il a cru la chose faite parce qu'il l'avait voulue. Le 5 avril 1667, il prescrivait à l'intendant du Canada de préparer des habitations pour recevoir "une levée de deux ou trois cens Suisses" que Sa Majesté "pourra faire dans les cantons catholiques pour les y envoyer", au Canada, l'année prochaine.⁶

Talon fut-il averti par une autre voie que le renfort promis devait être plus considérable? Lorsque le 27 octobre, il répondit à Colbert, ce n'est pas de deux cents Suisses qu'il le remercia, mais du double, et il le remercia comme d'un engagement sur lequel il savait pouvoir compter. "Le dessein que vous faites de tirer trois ou quatre cents Suisses des cantons catholiques pour les faire passer icy, réjouit d'autant plus les habitants de Canada qu'ayant receu cette année des hommes fort foibles, ceux que vous leur faites espérer ont de grandes dispositions à un travail fort utile; quant à moy, je suis persuadé qu'un homme de cette nation en vault au moins deux de la nostre pour ce qu'on fait en ce pays".⁷

⁴ Sur les Tissot, v. le *Dictionnaire historique suisse* (t. VI, pp. 617-618) qui cite un Jean T. bourgmestre de Morat en 1480, 1494, 1502.

⁵ Le même ouvrage donne des Rime ou Ryme, bourgeois de Gruyères en 1633, 1646; de Fribourg même en 1646, 1652 (t. V, p. 495).

Nous connaissons encore comme Suisses fribourgeois de 1665 Jean Gueuchard (Geuchward) et Jean Cahusin (*Le canton des Suisses fribourgeois* dans le *Bulletin des Recherches Historiques*. 1924, pp. 233-234 — P.-G. Roy, *Les petites choses de notre histoire*. 2ème série, Lévis, 1919, pp. 8-11.)

⁶ Correspondance échangée entre la Cour de France et l'intendant Talon pendant ses deux administrations dans la Nouvelle-France dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1930-1931*. Québec, 1931, p. 69.

⁷ *Ibidem*, p. 82.

Un Helvétè, malheureusement anonyme, a obtenu alors de l'intendant une notice qui est un brevet en forme de mérite colonial. "Un seul de la mesme nation qui se trouve icy s'est mis par le fruit de son travail en estat de faire construire des vaisseaux, et j'en ay desja achepté un de luy pour lequel je luy ay payé deux mille livres".⁸ Tant d'industrie eut moins surpris de la part d'un Hollandais.

Mais les trois ou quatre cents Suisses que l'on attendait n'ont point paru au Canada.⁹

Les Canadiens étaient un peuple catholique. Cependant aussi longtemps qu'il a été politiquement français, le Canada n'a jamais pu, par ses propres moyens, assurer le recrutement de son sacerdoce. Les vocations ecclésiastiques y étaient trop peu nombreuses pour combler les vides inévitables et fournir aux besoins nouveaux. La population croissait plus vite que l'attrait pour la prêtrise. Les Canadiens aimaient courir les bois, mais comme traitants de fourrures et non comme missionnaires. Ceux-ci voulaient bien cultiver la terre. Faisaient tous plus ou moins du commerce. Ils se mariaient et ils avaient des enfants, beaucoup d'enfants, prenant une seconde femme quand la première avait succombé à la tâche, puis une troisième, voire une quatrième. Tant et si bien qu'en 1760, sur 163 ecclésiastiques, 51 à peine étaient nés dans la colonie.

Ce que le Canada refusait, force était bien de le demander à la France. Sous l'ancien régime, il n'était pas toujours nécessaire, pour y faire une carrière, d'être né dans le royaume. Aussi bien que dans l'armée, les étrangers étaient admis dans le clergé au même titre, sur le même pied que les Français. Québec a eu un évêque, M. Dosquet, qu'on avait été chercher dans la principauté de Liège.

En 1685, l'évêque d'alors, M. de Laval, qui se trouvait à Paris, mandait au Pape Innocent XI que plusieurs ecclésiastiques s'apprétaient à passer de France au Canada. Il y en avait un qu'il jugeait digne d'être mis à part, au-dessus des autres, ex aequo avec le meilleur "M. Mossu,

⁸ *Correspondance citée dans ibidem*, p. 82.

L'Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français de J.-N. Fauteux. Québec, 1927, 2 vol. — ouvrage dont la documentation n'a presque rien laissé en dehors de ses prises — ne fait mention en 1667 ni de ce constructeur, ni de ce qu'il avait construit (t. I, p. 227).

⁹ "En 1667, Colbert annonce deux ou trois cents Suisses des cantons catholiques. Et l'année suivante, Marie de l'Incarnation signale l'arrivée d'Allemands qui pourraient bien être les Suisses annoncés et aussi de Portugais." (E. Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*. Paris, 1906, p. 161.) Simple supposition.

Suisse de nation, a de la grâce et de l'onction. Il serait propre à administrer la cure de Québec." ¹⁰

Un pareil témoignage autorisait à beaucoup attendre de M. Antoine Mossu, natif du canton de Vaud et sulpicien. Malheureusement, s'il est bien parti pour le Canada, il n'est jamais arrivé, étant mort sur le bateau qui l'y transportait. ¹¹

La Nouvelle-France a reçu des Suisses venus pour y travailler de leur métier, pour y faire plus grande, plus peuplée la colonie. A plusieurs reprises, des Suisses de divers cantons se sont fixés au Canada. ¹²

Luc Schmid, marchand, épousa à Québec, en 1753, Madeleine Trefflé. Il était bâlois. Sa famille y était anciennement connue. Celle de sa mère, encore plus anciennement. Elle s'appelait Catherine Geymüller. Les Geymüller remontent à un Hans-Georg de Turckheim, luthier, et bourgeois de Bâle en 1613. ¹³

Il est fâcheux qu'au nom d'un de ces étrangers reste accolée l'épithète de traître. Lorsque Wolfe fut devant Québec, il se rencontra un capitaine de milice, celui de la Baie Saint-Paul, pour servir de guide à ses troupes dans la dévastation de la rive nord du Saint-Laurent, Jean Marc Bouillane, autrement dit "le Suisse", bernois de naissance.

Installé à la Baie Saint-Paul depuis 1739, il n'avait pas eu besoin de se faire naturaliser pour être mis, vingt ans plus tard, à la tête de la paroisse. Les Canadiens n'auraient pas voulu qu'on pût les accuser d'exclusivisme. Chez eux, peu importait que l'on fût né en tel lieu ou

¹⁰ Abbé Ivanhoë Caron, *Inventaire des documents concernant l'histoire de l'Eglise du Canada dans le Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1939-1940*. Québec, 1940, p. 264.

¹¹ A. Fauteux, *Les abbés Mossu et Bergier* dans le *B.R.H.* 1931, pp. 688-689.

¹² Georges Staims, tailleur de pierre, marié à Québec, en 1669, était lucernois (Tanguay, *Op. cit.*, t. I, p. 553.)

En 1679 une famille suisse, celle d'André Badel, surnommé Lamarche, était établie à Champlain. Il avait épousé (Québec, 1671) Barbe Duchesne, sa compatriote, l'un et l'autre avouant Genève pour leur lieu d'origine (*Ibidem*, p. 21 — *Histoire de la paroisse de Champlain*. Les Trois-Rivières, 1915-1917, 2 vol., t. I, p. 147.)

En 1732, à Saint-Gabriel, un censitaire de la seigneurie, François Savard, était connu sous le sobriquet *le Suisse* (Arch. des Colonies G¹ 453 — Terrier de 1723-24 — t. IV, fol. 1953).

¹³ Tanguay, *Op. cit.*, t. VII, p. 152.

Dictionnaire historique de la Suisse, t. III, p. 406 et VI, p. 36.

Tanguay, *Op. cit.*, t. II, pp. 395-396.

Journal du siège de Québec, par A. Fauteux. Québec, 1922, pp. 184, 235.

Le Sieur Suisse, capitaine de milice, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1922, pp. 309-310 et dans P.-G. Roy, *Les petites choses de notre histoire*, 6ème série. Lévis, 1931, pp. 265-267.

P.-G. Roy, *Les traîtres de 1759* dans les *Cahiers des Dix*, Montréal, 1936, n° 1, pp. 57-58.

dans telle condition : ils ne jugeaient pas que cela justifiait une différence, une inégalité de traitement.¹⁴

Avant le XIX^{ème} siècle, le métier de soldat était pour les Suisses une industrie nationale. Ils prétendaient y exceller, n'y avoir point de rivaux. Mais la neutralité de leur pays ne leur fournissant point l'occasion de l'exercer, c'était à l'étranger qu'ils le pratiquaient. Sous presque tous les drapeaux de l'Europe servaient et se battaient les Suisses. Dans plusieurs Etats, ils formaient des régiments entièrement composés de leurs nationaux. Ils avaient été longtemps mercenaires, ils l'étaient encore quelquefois. Mais ils ne voulaient point de ce nom pour les troupes entretenues par différentes puissances en vertu d'alliances avec le "Corps helvétique" ou quelque canton en particulier. Ces troupes-là, estimaient-ils, étaient "de véritables auxiliaires, quoique payées par le souverain" qu'elles servaient.¹⁵ C'est sur ce pied-là qu'en France les Suisses s'honoraient de porter les armes et de faire campagne pour le Roi Très Chrétien.

Un régiment qu'avait levé un officier natif de Soleure, Karrer — régiment non "capitulé", non prévu par les capitulations ou conventions militaires — fut, en 1719, cédé par la Guerre à la Marine. On l'envoya aux colonies. De 1721 à 1745, deux détachements de Karrer ou Karrev — Suisse ont augmenté la garnison de Louisbourg. Ils l'ont plutôt affaiblie que renforcée. Le 27 décembre 1744, les soldats de Karrer se sont révoltés. A leur rébellion, ils donnaient comme prétexte une nourriture insuffisante, le manque de bois de chauffage ; ils avaient pris fait et cause pour les recrues de 1741 qui, d'après eux, n'avaient pas encore été habillées. Tout ce qu'ils demandent leur est accordé. Au lieu de se calmer,

¹⁴ On a vu des Suisses en d'autres parties de l'Amérique française. Par exemple, en Acadie et à l'Île Royale. En Acadie, à l'Île Royale, il y avait, dès 1604 "Le logis des Suisses grand et ample" (M. Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*. Paris, 1866, 3 vols. t. II, p. 449).

En 1638, pour le Cap Breton qui n'était pas encore l'Île Royale, un tailleur d'habits de Lucerne, Jean Vanuel, s'engage — c'est-à-dire loue ses services — pour un an. (G. Debien, *Engagés pour le Canada au XVII^{ème} siècle vis de la Rochelle* dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Montréal, septembre 1952, p. 221).

En 1643, cinq garçons des cantons de Fribourg, Lucerne, Berne (Lausanne) s'engagent à Charles de La Tour, lieutenant-général en Acadie (G. Debien, *Les engagés pour les Antilles, 1634-1715* dans la *Revue d'histoire des Colonies*, 1951, p. 91 — G. Debien, *Engagés pour le Canada au XVII^{ème} siècle*, pp. 230-232).

Le 27 septembre 1752, M. Prévost, ordonnateur à l'Île Royale, parle de cinq familles allemandes ou Suisses, récemment arrivées à Louisbourg, déserteurs d'Halifax et qu'on a placés au Port Lajoie (Arch. des Colonies C¹¹ B 32, fol. 222). Sans doute celles du comte de Raymond, gouverneur de l'Île Royale, lequel, peu après, mandait au ministre que l'on y avait reçu six familles suisses ou alsaciennes d'Halifax (14 novembre. Arch. des Colonies C¹¹ C 9, fol. 176).

En 1757, Jean Claparède était négociant à Louisbourg (Archives de M. de Bonaventure. Procuration du 22 janvier). Nous supposons que c'était un Claparède de Genève (V. *Dictionnaire historique de la Suisse*, t. II, pp. 525-526).

¹⁵ Vattel, *Le droit des gens...* Paris, 1820, 2 vols, t. II, pp. 506-507. La première édition est de 1758.

l'indiscipline s'étend et se généralise. Toutes les troupes de l'Île Royale sont entraînées dans la sédition. Ne restent fidèles aux officiers que les sergents des compagnies françaises de la Marine, et les artilleurs, français également. Au cours de l'hiver, le mouvement s'apaise. La population civile cesse d'être terrorisée. Il était temps. Les Anglais, prévenus de la crise, allaient arriver. Mais Karrer ne s'est pas réhabilité. Il aurait pu se racheter, il ne l'a pas fait. Il n'a pas empêché l'Île Royale de tomber au pouvoir des puritains de la Nouvelle-Angleterre.¹⁶

Dans les corps de troupes — qui n'étaient pas spécifiquement suisses — dans des régiments français et non plus dans des régiments étrangers, des Suisses ont pu s'enrôler individuellement. Les "compagnies du détachement de la marine", compagnies non enrégimentées, formaient la garnison permanente, régulière du Canada et de l'Île Royale. Elles ont compté des Suisses sur leurs listes de soldats.

En 1740, sur *le Rubis*, passaient à Québec quatre soldats, un caporal et un sergent, qui étaient Suisses. Une fièvre pernicieuse se déclara vite à bord du bateau, et *le Rubis* ne fut plus qu'un vaisseau presque fantôme, rempli de malades et de mourants. Le sergent Jean Chonaleuse entra à l'Hôtel-Dieu de Québec dès son arrivée, y mourut le 15 août. Le caporal Pierre Bients, les soldats Daniel Queleur (Keller?), Jacques Petrequet (il y en aurait eu deux de ce nom) et André Tessier eurent plus de chance et en sortirent au cours du mois de septembre.¹⁷

En 1742, un "nommé Pierre Pictet, soldats genevois", au demeurant "nouvellement converti" touchait aux magasins du Roi de Québec "une demi-ration de soldat par jour".¹⁸ On l'avait donc couché sur les états comme soldat réformé, pour invalidité ou toute autre cause. Il obtint son congé absolu en 1744 et dut repasser en France cette année-là.¹⁹

Avons-nous le droit de le confondre avec un Pierre Pictet, né à Genève en 1722, dont Galiffe a ensuite perdu la trace; un Pierre Pictet qui, pour aïeul, bisaïeul, trisaïeul, n'avait que des syndics de Genève.²⁰

Les protestants étaient tolérés au Canada. S'ils voulaient se marier, on les priaît auparavant de se convertir. Samuel Roup, soldat de la compagnie de M. de Gaspé — des troupes de la Marine — était surnommé

¹⁶ J. S. MacLennan, *Louisbourg. 1713-1758*. Londres, 1918, pp. 49, 90-91, 101-102, 123-124, 131.

Dictionnaire historique de la Suisse, t. IV, p. 329.

En 1732, Maurepas faisait espérer à Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant, l'envoi de 150 Suisses (8 avril, Colonies, B. 57, fol. 638).

¹⁷ Comte de Quinsonas, *Un Dauphinois cinquième évêque de la Nouvelle-France. Mgr de Lauberivière. 1711-1740*. Paris, 1936, pp. 188-193.

¹⁸ Arch. des Colonies C¹¹ A 78, fol. 39.

¹⁹ Maurepas, ministre de la marine, à Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant du Canada, 30 mars 1744 (Arch. des Colonies B 78, fol. 335).

²⁰ A. Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. I, pp. 207-224. Cf. *Dictionnaire historique de la Suisse*, t. V, pp. 287-290.

Linsbourg parce que né à Lenzbourg, dans le canton de Berne. Il abjura le protestantisme, c'est-à-dire probablement le calvinisme, en 1758. Et il ne se maria qu'en 1765.²¹

Pilliamet (Philippe-Pierre) était de Senlis, nous dit-on. Mais on lui attribue une origine suisse. Soldat en 1747, il avait assez de qualités pour être distingué, en 1748, par le comte de La Galissonnière, administrateur général de la colonie. Ce grand gouverneur en fit d'abord un sous-secrétaire, puis son premier secrétaire. Il paraît être entré, après son départ, comme écrivain dans les bureaux de la Marine. Enfin, en 1755, il obtenait une commission de notaire dans la juridiction de Montréal — qu'il exerça jusqu'en 1760. Il s'était marié avec une Canadienne en 1752.²²

Pilliamet n'était qu'à demi Suisse. Bourquin l'était-il davantage? Il prit femme à Montréal en 1748, probablement après avoir été licencié des troupes. C'est à Versailles qu'il serait né aux environs de 1718. Louis Bourquin, fils d'Ignace: ainsi le désignait-on au Canada. Son père s'appelait à la vérité Isaac et il était suisse du château. Suisse de nationalité, comme suisse de profession? C'est plus que vraisemblable.²³

La France du temps des rois se montrait fort accueillante aux officiers étrangers qui demandaient à devenir officiers français. L'internationale des gens de guerre était une réalité. Frontenac et Bizard s'étaient connus à Candie, quand ils y faisaient la guerre contre les Turcs, et Frontenac l'avait pris pour aide de camp.

Ceci se passait en 1669. Bizard aurait eu peu après "une enseigne dans une des compagnies franches que le Roi leva en Suisse, il y a quatre ou cinq ans, et ne l'a quittée que pour me suivre en Canada". C'est Frontenac qui le dit, et il le dit en 1674.

Nommé Gouverneur de la Nouvelle-France — il eut préféré qu'on l'appelât vice-roi — Louis de Buade, comte de Frontenac, avait tenu à ce que Bizard l'y accompagnât. Il avait reconnu en lui "beaucoup de valeur et d'expérience" et il lui savait gré d'être "fort entendu aux mines". Une autre raison faisait qu'il s'était attaché à son ancien aide de camp: il l'avait converti. Rien ne prouve que Frontenac ait été un catholique bien fervent; mais il lui avait plu que Bizard eût la même religion que lui.

²¹ *Le premier Roupe au Canada* dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1926, p. 448.

²² P.-G. Roy, *Les secrétaires des gouverneurs et intendants* dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1935, pp. 89-90.

Les notaires au Canada sous le régime français dans le *Rapport de l'Archiviste de Québec, pour 1921-1922*. Québec, 1922, p. 57.

Tanguay, *Op. cit.*, t. VI, p. 359.

²³ Tanguay, *Op. cit.*, t. II, p. 430.

Arch. communales de Versailles. Registres paroissiaux. Notre-Dame, Baptêmes 1720, fol. 23.

Parmi les soldats mariés de 1757 à 1763 de Montréal au moins 2 Suisses en 1758 et 1759 (*Témoignages de liberté au mariage*, dans le *R.A.Q. pour 1951-1953*, pp. 35, 73).

Ce dernier était né dans le protestantisme, d'un père pasteur à Neûchatel.²⁴

Au Canada, Frontenac en fit le lieutenant de ses gardes et derechef son aide de camp. Et tout de suite il voulut le pourvoir d'un poste plus avantageux. Ayant échoué en 1676, il ne laissa pas de revenir à la charge. En 1677, Bizard était nommé major de Montréal. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'il le resta. A partir de 1683, la colonie fut dotée d'une garnison permanente. Bizard, qui n'avait que 41 ans, aurait pu être rappelé au service actif. Il ne le fut pas. Il y avait une hiérarchie pour les officiers des places. Bizard était au bas de l'échelle. D'autres passèrent avant lui. Les promotions se succèdent, il n'est compris dans aucune. En 1686 — parce que Frontenac l'avait exigé de la Cour — il avait reçu une commission lui donnant le droit de commander à Montréal en l'absence du gouverneur. Mais le marquis de Denonville, qui avait succédé à Frontenac, avait renvoyé la commission à Versailles, jugeant Bizard dépourvu de la capacité requise "quand même il n'aurait pas le défaut de trop boire."

Frontenac, éloigné du Canada en 1682, y revient en 1689. Avant de partir, il réclame pour son protégé une nouvelle commission de commandant intérimaire. On la lui expédie à Québec. Cette fois Bizard l'aura. C'est tout ce qu'il aura. Des rapports désobligeants ont été faits au ministre. Bizard serait "un mauvais sujet".

Frontenac, qui savait haïr mieux que personne — les Jésuites l'ont éprouvé — était fidèle dans ses amitiés et il avait le sens du patronage. Bizard n'aurait pu être mieux défendu qu'il ne le fût par lui: "Pour la capacité, il n'y a point d'officier ici qui sache ce qu'il sait". Sur un autre chef d'accusation, le gouverneur glissait: "S'il a de certains défauts auxquels ceux de sa nation sont quelquefois sujets, ils ne l'ont point empêché de faire son devoir." (1692)

Jacques Bizard avait le mérite de s'être fait naturaliser. Son mariage lui en avait fait une obligation — car il ne pouvait en conscience laisser le Roi exercer son droit d'aubaine sur son héritage au détriment de sa femme et de ses enfants. Il avait épousé à Montréal en 1678 Jeanne-Cécile Closse, dont le père, Raphaël Lambert, avait été lui aussi major de Montréal, quand Montréal n'était encore que Ville-Marie.

Jacques Bizard, seigneur de l'île Bonaventure — depuis île du Major ou île Bizard, par concession de 1678 — mourut à Montréal le 6 décembre 1692.

²⁴ Ce père est dit aussi avoir été maire de Becaix, même canton.

Un de ses fils, Jacques, petit-fils du ministre de Neuchatel, fut prêtre catholique, ordonné en 1713. Mais il ne dépassa pas 37 ans.²⁵

La période française du Canada ne s'étend guère qu'entre les années 1632 et 1760. Durant ce laps de temps, quelques Suisses ont donc passé de l'Ancienne France dans la Nouvelle, civils et militaires, colons ou soldats destinés à devenir colons.

En 1760, un nouveau régime commence. On pouvait s'attendre à ce que l'émigration, si réduite qu'elle fût, de France au Canada, tarit complètement. Par la voie de l'Angleterre, de nouveaux Suisses devaient y venir. Surtout des soldats, des officiers, voire des généraux.

Et aussi ce qu'on n'avait pas vu encore, ce que l'on n'aurait jamais pu voir au Canada, tant que le catholicisme y régnait : des pasteurs protestants. Au début de leur domination et pendant un demi-siècle ou un peu plus, les Anglais ont sérieusement essayé de convertir les Canadiens. C'était même un des articles essentiels du programme qu'ils voulaient appliquer à leur nouvelle conquête. En quoi ils ont échoué, et M. de Montmollin n'y a pas réussi plus qu'aucun de ses confrères.

David-Francis de Montmollin avait-il été jésuite? Cela fut dit de son temps. S'est-il mal acquitté de ses devoirs? Cela aussi, on l'a prétendu. Était-ce tout à fait de sa faute? Lorsqu'en 1768 il avait été nommé pasteur à Québec, avec un traitement de 200 livres sterling, on lui avait représenté qu'un grand nombre de protestants français, domiciliés au Canada, réclamaient un ministre qui pût leur prêcher en leur langue. A peine arrivé, M. de Montmollin dut constater qu'on l'avait leurré. La population française était tout entière catholique. Les protestants ne formaient qu'une minorité. Les officiers et soldats anglais en formaient la fraction la plus recommandable. En dehors d'eux, qu'y avait-il, qui trouvait-on qui parlât anglais? Des petits marchands, ouvriers, gabelous, originairement trainards à la suite de l'armée ou — les meilleurs — soldats licenciés. C'est ainsi qu'en 1766 le général Murray, gouverneur du Canada, jugeait ceux de ses administrés qui étaient ses compatriotes.

C'est à ces sortes de gens que M. de Montmollin, faute d'un auditoire français, fut prié de porter la bonne parole. Mais il ne savait pas l'anglais. Ce dont on a le droit de s'étonner, c'est qu'il soit demeuré en fonctions jusqu'en 1794. Il est vrai qu'il avait eu le temps d'apprendre ce qu'il ignorait. De 1794 à 1803, date de sa mort, le gouverneur continua à lui payer son traitement.

²⁵ Arch. des Colonies B 13, fol. 200-201.

Tanguay, *Op. cit.*, t. I, pp. 56-57.

P.-G. Roy, *Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sous le régime français*. Lévis, 1919, pp. 41-50.

Correspondance échangée entre la Cour de France et le gouvernement de Frontenac pendant sa première administration dans le Rapport de l'archiviste de Québec pour 1926-1927. Québec, 1927, p. 76.

Gérard Malchelosse, *Du Lhut dans Les Cahiers des Dix*, n° 16. Montréal, 1951, p. 204.

On a bien vite dit que M. de Montmollin, auprès des Canadiens français, avait dépensé son temps, ses efforts et — nous n'en doutons pas — sa bonne volonté, en pure perte. C'était un homme du monde ; et les gentilshommes canadiens étaient devenus très friands de noblesse, férus de prétentions. Le nom de M. de Montmollin l'accréditait auprès des familles les plus en évidence. A-t-il provoqué quelques abjurations ? Car il y en a eu, entre autres de jeunes filles qui, pour épouser des Anglais, ont passé par-dessus la formalité du changement de religion. Et elles appartenaient à la meilleure société canadienne.

Les confrères de M. de Montmollin chargés des districts des Trois-Rivières et de Montréal, MM. Léger, J.B. Noël Veysières et David Chabran de l'Isle, paraissent avoir été français. M. de Montmollin eut plus d'influence qu'eux, au moins sur le langage, les Canadiens français n'ayant cessé depuis lors de faire du mot suisse un synonyme de huguenot ou de protestants de langue française. Il y a cinquante ans encore quand ils disaient : "l'école suisse, le collège suisse, l'église suisse", on savait tout de suite que ce dont ils parlaient n'avait aucun rapport avec les monts de l'Helvétie.²⁶ Il paraît même que ce nom de Suisse aurait parfois désigné tout adepte d'une dénomination quelconque de la religion réformée.

Parce qu'après M. de Montmollin et ses collègues, d'autres étaient venus qui étaient pasteurs et qui étaient suisses. En 1830, des presbytériens ont fondé à Montréal la Société des missions canadiennes-françaises dont le nom exprimait bien le but, non dissimulé, qui était le prosélytisme dans la population de vieille souche. M. Tanner, Suisse de naissance, fut désigné pour cet apostolat. Les Canadiens français d'abord sur son compte parce que son premier converti, à ses derniers moments, redevint catholique et voulut voir un prêtre pareil à celui qui l'avait baptisé. Mais eut-il toujours la main aussi malheureuse ?

Dans leur ensemble, les Canadiens français n'ont pas bougé. Catholiques ils étaient, catholiques ils sont encore.

Le 19 novembre 1787, le général Haldimand notait sur son journal intime : "Budé m'a parlé de Madame de Montmollin à laquelle il faudra que je fasse visite pour lui expliquer la situation de son parent à Québec, qui est ministre."²⁷ Le général Haldimand n'était pas un

²⁶ Etat de la religion au Canada (1784 ou 1786) dans le *Rapport sur les archives canadiennes pour 1889*. Ottawa, 1890, p. 34.

F.-J. Audet, *Les premiers pasteurs protestants au Canada* dans le *B.H.R.*, 1896, pp. 126-127.

E. Valois, *Les Suisses Canadiens* dans *ibidem*, 1898, pp. 315-316.

D. Girouard, *Les Suisses du Canada* dans *ibidem*, 1902, pp. 72-77.

Ph. Gagnon, *Le ministre Delisle* dans *ibidem*, 1912, p. 64.

David-François de Montmollin dans le *B.R.H.*, 1936, pp. 104-105.

²⁷ *Collection Haldimand*, p. 192, dans le *Rapport sur les Archives Canadiennes pour 1889*. Ottawa, 1890.

écrivain, mais il se fait comprendre. A cette époque, il habitait Londres. Il avait été gouverneur du Canada. Il était naturel que, lorsque l'on voulait avoir des nouvelles du Canada, on s'adressât à lui.

De 1778 à 1784, la Province de Québec — l'ancien Canada français — avait été administré par Frédéric Haldimand, Vaudois, fils d'un notaire d'Yverdon.²⁸ Il avait eu de bonne heure la vocation militaire mais une vocation itinérante. Elle l'avait conduit de Sardaigne en Prusse, de Prusse en Hollande, de Hollande en Angleterre. L'Angleterre avait retenu l'officier errant. Mais sans qu'il renonçât à certaine fidélité. Le 13 juin de chaque année, il faisait quasiment oraison. Cette date, cet anniversaire étaient sacrés pour lui. Il ne pouvait oublier que ce jour-là, en 1741, à Molwitz, sous son "ancien maître", le grand Frédéric, il avait reçu sa première leçon dans l'art de la guerre.²⁹

Le roi de Prusse l'avait mal récompensé. Au service anglais — depuis 1754 — il fut comblé : brigadier en 1774 ; lieutenant général en 1776 et même chevalier du Bain, sir Frédéric Haldimand. Son plus beau moment aurait dû être son gouvernement du Canada qui lui a valu bien des désagréments, qui se sont prolongés après sa mort. Parce que le sort avait voulu qu'il commandât à une époque critique, on l'a fortement critiqué. Et ce n'est de rien moins que d'arbitraire, de despotisme, de tyrannie qu'on l'a accusé de son vivant, que certains le taxent encore. Mais quelques-uns se demandent si, en le jugeant mal, on ne l'a pas jugé injustement. Les circonstances l'absolvent et son caractère mieux connu plaide en sa faveur.³⁰

La révolution voisine des jeunes Etats-Unis était pour la colonie anglaise restée loyale une cause de troubles et d'inquiétudes pour ceux qui en avaient la charge. Le premier devoir du gouverneur était de maintenir l'ordre, Haldimand le maintint. Dès qu'il jugea possible le rétablissement de l'*habeas corpus*, garantie de la liberté individuelle, suspendue en 1774, il le remit en vigueur (1785). On porte à son actif d'avoir ouvert la première bibliothèque publique qu'il y ait eu au Canada. Les Loyalistes d'Amérique ont été accueillis par lui. Ainsi appelait-on les citoyens des Etats-unis qui, fondés en droit, avaient refusé de se révolter contre la métropole, et avaient combattu pour elle. L'insurrection triomphante avait, par la bouche de Washington, déclaré les vaincus indi-

²⁸ C'est un peu avant Haldimand que se place le voyage d'un horloger du Locle, Pierre Frédéric Droz. De 1773 à 1775, il a séjourné au Canada. V. A. Bachelin, *Un voyageur neuchâtelois, P. F. Droz, l'Américain* dans le *Musée neuchâtelois*, 1885, pp. 102-109, 122-129, 155-160, 184-188, 203-205. Malheureusement, cet aperçu du *Récit fidel de mes aventures*, p.p. Droz, Amsterdam, 1776, esquivé la partie canadienne dudit récit. Et l'ouvrage est rarissime.

²⁹ *Collection Haldimand*, p. 179, dans *ibidem*.

³⁰ Sur Haldimand, comme gouverneur du Canada, v. de préférence le chanoine Lionel Groulx, *Histoire du Canada Français*. Montréal, 1950-1952, 4 vols, VIII, pp. 92-94.

gnes de toute pitié : elle avait confisqué leurs biens, elle les avait expulsés. Au Canada, ils ont trouvé un refuge. L'Ontario ou Haut Canada — où rien n'existait — ils l'ont fondé. Là et dans les Provinces maritimes insuffisamment peuplées, ils ont créé un Canada anglais, protestant. Désormais il y aura deux Canadas, deux nations rivales, parfois ennemies.

Tout Vaudois, tout calviniste qu'il fût, Haldimand n'a jamais donné aux catholiques de la Province de Québec le moindre prétexte à suspecter son impartialité. Il s'était d'ailleurs donné pour consigne d'"être toujours poli et obligeant" et de ne jamais s'"échauffer dans la conversation".³¹

Retiré à Londres, il fit de sa maison une maison canadienne, l'auberge du Canada. Pour peu qu'on eût un nom canadien, qu'on s'appelât Saint-Ours, La Naudière, d'Eschambault, la porte de sir Frédéric vous était grande ouverte, et, à sa table, le couvert toujours mis.³²

Et c'est contre eux — ou contre leurs pères — qu'il avait fait campagne, qu'il avait été exposé à tuer ou à en recevoir la mort en 1758, en 1759, en 1760. Il avait pu les rencontrer, mais en face de lui, à Carillon, à Niagara, à Montréal. En ce temps-là, la guerre se faisait sans haine. Et, la paix conclue, l'on redevenait — ou l'on devenait — amis.

Cette sollicitude pour ses anciens administrés ne s'arrêtait pas au cercle des gentilshommes canadiens : en 1788, il disposait de 40 et quelques livres qui lui étaient dues au Canada pour faciliter l'apprentissage d'un jeune garçon chez un menuisier de Montréal.³³

Il faisait assez souvent le voyage d'Yverdon. Et c'est là qu'il vint mourir, un 5 juin, en 1791. Mais son testament, il l'avait fait à Londres, le 30 mars précédent. Il jouissait d'un beau traitement et de revenus lui permettant d'avoir huit domestiques.³⁴ L'officier de fortune était devenu riche. A l'hôpital d'Yverdon, il léguait 1.600 francs ; au bureau des pauvres, également d'Yverdon, pareille somme, et autant à la

³¹ *Ibidem*, p. 126.

Haldimand a eu, au Canada, un secrétaire, qui était encore un Suisse : Conrad Guky, dont le grand-père habitait Zuben, en Thurgovie. Avant de mourir en 1786, il fut membre des Conseils Exécutif et Législatif du Canada. Un neveu de Conrad, Louis Guky, fut commandant d'un bataillon de milice en 1812, shérif des Trois-Rivières, puis de Montréal et Conseiller Législatif. (D. Girouard, *Les Suisses au Canada*, p. 72 — P.-G. Roy, *B.C.A. Guky* dans le *B.R.H.* 1904, p. 333, — *Documents sur la famille Guky* dans le *B.R.H.* 1930, pp. 181-182).

³² *Rapport sur les Archives Canadiennes pour 1889. Collection Haldimand*, pp. 145, 147-148, 151, 155-156, 176, 178-180.

E.-Z. Massicotte, *La famille Guky* dans le *B.R.H.* 1917, pp. 312-313.

Avant le règne d'Haldimand, le poste de secrétaire d'un militaire anglais, d'un militaire gouverneur, avait déjà été occupé par un de ses compatriotes : Joseph Bruyères, de 1760 à 1764, secrétaire du colonel Burton, gouverneur des Trois-Rivières (D. Girouard, *Art. cité*, p. 72).

³³ *Collection Haldimand*, p. 199.

³⁴ *Ibidem*, p. 157.

bibliothèque, toujours d'Yverdon.³⁵ Haldimand n'avait cessé d'aimer Yverdon³⁶, et c'était, à ses yeux, une oeuvre pie que la création ou l'augmentation de bibliothèques ouvertes à tous.

Le général Budé eut une tabatière d'or.³⁷ Le capitaine Louis Genevay 1.600 francs suisses, (16 francs suisses faisant une livre sterling.)³⁸

Jean-François Louis Genevay était Suisse lui aussi. Il avait servi le roi d'Angleterre depuis 1759 — et il avait eu rang de capitaine au Royal Américains, un des deux régiments, à faibles effectifs — trois cents hommes chaque — qui avaient alors la charge de défendre le Canada. Il fut marchand à Québec (1783), rentra dans l'armée comme payeur des troupes et finit à Montréal en 1803.³⁹

Ses débuts, comme officier anglais, Haldimand lui-même les avait faits au Royal Américain. Il avait dû y connaître Fesch, proche parent sans doute du cardinal de ce nom⁴⁰ — il y avait été camarade de Bouquet ou son subordonné.

On peut faire l'histoire du Canada, sans avoir l'occasion de citer Genevay. Tandis que Bouquet y tient une grande place, une place toute militaire. On se souvient de Haldimand parce qu'il a administré, de Bouquet, parce qu'il a commandé, livré bataille et gagné une guerre.

³⁵ *Ibidem*, pp. XXVI-XXVII.

Rappelons que, par une bizarrerie inexpiquée, les *Mémoires* de M. Pouchot, capitaine dans Béarn, commandant de Niagara en 1759, ont été publiés à Yverdon en 1781 (3 vols).

³⁶ *Ibidem*, p. 210.

³⁷ *Ibidem*, p. XXVII.

Jacob Budé (1737-1818), ami intime d'Haldimand, avait été successivement page du Prince d'Orange, officier au service de Sardaigne, gouverneur des princes Guillaume-Henri (Guillaume IV) et Edouard d'Angleterre, lieutenant général dans l'armée du Hanovre (*Ibidem*, p. XXV — *Dictionnaire historique de la Suisse*, t. II, p. 332).

³⁸ *Collection Haldimand*, p. XXVI.

Sur le général Haldimand, v. le P. Le Jeune, *Dictionnaire général du Canada*. Ottawa, 1931, 2 vol., t. I, pp. 730-732.

Le Bien Public des Trois-Rivières, 10 mai 1932.

Dictionnaire historique de la Suisse, t. III, p. 749.

La Correspondance d'Haldimand, cédée par ses héritiers au British Museum, en fait partie aujourd'hui sous le nom de Collection Haldimand. Elle est inventoriée dans les *Rapports sur les Archives canadiennes*, de 1884 à 1889.

³⁹ F.-J. Audet, *Jean-François-Louis Genevay* dans le *B.R.H.* 1923, p. 347.

⁴⁰ Fesch, capitaine dans ce corps, fut, en 1756, envoyé par le colonel Munro, commandant de William Henry, aux avant-postes français pour traiter de la capitulation du fort. En ce temps-là, il n'y avait pas de honte à être vaincu, pas de déshonneur à le reconnaître. Et non moins que par sa "belle tournure", Fesch, par sa "joyeuse humeur", séduisit jusqu'à Montcalm. *Lettres de Montcalm à Lévis*, p.p. l'abbé H.-R. Casgrain. Québec, 1894, p. 126. *Lettres de Bourlamaque à Lévis* (et de Montcalm à Bourlamaque) p.p. le même, Québec, 1891, p. 263. Abbé Gabriel, *Le maréchal de camp Desandrouin*, Verdun, 1887, pp. 94-95.

Le cardinal Fesch était fils d'un François Fesch, de Bâle, capitaine au service de la République de Gènes.

Un caporal de la compagnie de M. Fesch, Jean Ruzen, de Lucerne, devait avoir beaucoup à raconter. En 1760, âgé de 34 ans, il prétendait avoir été soldat pendant 20 ans, à tous les services possibles: de la reine de Hongrie, d'Espagne, de France, d'Angleterre. Le Canada le retint et le fixa. En 1760, il se mariait à Saint-François, Ile d'Orléans. (Tanguay, *Op. cit.*, t. VII, p. 40 — *Témoignages de liberté au mariage*, p. 96.)

Il était de Rolle, cet Henry-Louis Bouquet, filleul d'un Louis Bouquet qui, en 1747, était quartier-maître général au service des Etats généraux de Hollande. Aussi Henry-Louis fut-il d'abord cadet, puis enseigne, et ensuite sous-lieutenant, au régiment hollandais de Constant. Mais il avait un oncle, Augustin-Daniel de Roguin, qui commandait un régiment de son nom, chez le roi de Sardaigne. Et Bouquet de porter après l'uniforme hollandais celui de la Sardaigne, et de reprendre le hollandais avant d'endosser — pour toujours — l'habit du roi d'Angleterre. Ce qui lui arriva en 1754. A Haldimand et à lui-même, on commit le soin d'organiser le Royal Américain : soldats allemands, officiers suisses, pas tous, mais beaucoup : Steiner, Vulliamoz, du Fez, Burnand, trois frères Prévost, et Genevay et Fesch....

Royal Américain, levé en Angleterre, devait aller en Amérique. Il y alla. Bouquet, qui en aurait été colonel, à sa tête. De 1756 à 1760, il a aidé les Anglais à chasser les Français du Canada.⁴¹

Le 25 novembre 1758, il écrit à son amie de Philadelphie miss Willing : "Chère Nancy, j'ai la satisfaction de vous annoncer l'agréable nouvelle de la conquête de ce terrible fort." C'est du fort Duquesne qu'il lui écrit. C'est du fort Duquesne qu'il parle.

Terrible, l'adjectif est bien choisi. C'est celui qu'à cette place-là il fallait mettre, c'est celui que l'on attendait. Pendant quatre ans, le fort Duquesne avait été le verrou qui fermait aux colonies anglaises l'accès aux riches contrées de l'intérieur. Le fort Duquesne, pendant quatre ans, leur avait fait peur. Tant que Duquesne avait été debout, aucun Anglais n'avait osé s'aventurer dans la vallée de l'Ohio.

Duquesne évacué, les autres forts français de la Belle Rivière l'avaient été les uns après les autres. Les troupes françaises sortaient de la vallée de l'Ohio. Encore quelques mois et c'est du Canada qu'elles allaient sortir.

Peu s'en est fallu qu'à peine entrés dans cette terre promise, les Anglais n'en aient été expulsés. Amis si longtemps et alliés des Français, les sauvages, ces grands tueurs et scalpeurs d'Anglais, quand la lutte entre la France et l'Angleterre était arrivée à sa dernière période ils s'étaient couchés "sur leurs nattes" dans une attitude expectante. Mais ils ne croyaient pas à une victoire totale des Anglais. L'événement les surprit. C'est alors que sous la conduite d'un chef intelligent et énergique, Pontiac, ils se sont levés.

De mai à août 1763, Pontiac a été le maître de tout le territoire qui forme aujourd'hui les Etats de l'Ohio, du Michigan, du Wisconsin, de l'Illinois, de l'Indiana. Mais il a échoué devant les positions-clés du

⁴¹ Haldimand était lieutenant-colonel de ce régiment. Sa participation aux opérations de 1759 a été mise en relief par Sipson, *The victorious Years*, pp. 345, 356-357.

Détroit, de Niagara, de Pitt. Pitt, c'est ce qui avait remplacé Duquesne. Et un gars de Neuchatel y commandait, Siméon Ecuyer. Finalement, après avoir brûlé, massacré, forcé les colons qui tenaient à leur vie à se sauver jusqu'à la mer, Pontiac a été écrasé par Bouquet. Aux journées d'Edge Hill et de Bushy Run (5 et 6 août), les sauvages avaient pourtant bien combattu et avaient eu, devant le feu des Anglais, l'opiniâtreté, la résolution, la discipline de vieilles troupes réglées. Et Bouquet de déclarer "providentiel" ce dénouement. La seule supériorité des Anglais avait peut-être été celle du nombre.

C'était un doux, que le colonel Bouquet. C'était peut-être même un tendre. Mais c'était un soldat. Les atrocités des bandes de Pontiac l'avaient fait sortir de son caractère. Toutes représailles lui paraissaient justes: même d'inoculer aux sauvages la petite vérole, au moyen de couvertures contaminées, même de les faire déchirer par des chiens cannibales.

En temps de paix — ou lorsque la guerre était humaine, à la manière du XVIIIème siècle européen — Bouquet était fort aimable, beaucoup plus naturellement qu'Haldimand. Ce militaire avait de la grâce dans l'esprit, il le montrait dans ses lettres, qu'il écrivait en anglais avec facilité. Haldimand, pour son usage particulier, préféra toujours se servir du français. Aux affaires de sentiment, son ami apportait du sérieux et de la délicatesse. Mais c'était un malchanceux. Sa miss Willing, sa chère Nancy, se maria, en 1762, et ce ne fut pas avec lui.

Lui, Henry Bouquet, il s'en alla mourir à Pensacola le 2 septembre 1765. Avec les beaux titres ou grades de brigadier général, commandant en chef des forces de S. M. dans le département de l'Amérique Méridionale. Haldimand fut son exécuteur testamentaire. ⁴²

Royal Américain qui pour Haldimand, qui pour Bouquet, avait été

⁴² F. Parkman, Works, t. X et XI. *The conspiracy of Pontiac...* Londres, 1907, notamment t. X, pp. 44, 47-48, 75, 77, 226-227, 229.

La bataille d'Edge-Hill dans le *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1889*, pp. 45-57. Dans le même *Rapport*, voir pp. XXVII-XXXIII.

Auguste Burnand, *Le colonel Henry Bouquet, vainqueur des Peaux-Rouges* dans la *Revue historique vaudoise*. Lausanne, 1906, pp. 65-83.

Dictionnaire historique de la Suisse, t. II, p. 259.

Les papiers du général Bouquet, légués à Haldimand, ont été donnés par les héritiers de ce dernier au British Museum. Un inventaire des trente volumes de cette Collection Bouquet a été publié dans le *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1889*. La publication des documents eux-mêmes a commencé. Un volume a paru, qui porte la tomaisson II. *The papers of Henry Bouquet. The Forbes expedition*. p.p. S. K. Stevens, Donald H. Kent et Antony Leonard, sous les auspices de *The Pennsylvania Historical and Museum Commission*. Harrisburg, 1951.

Huguenots, établis à Villeneuve (pays de Vaud), les Lesderniers, Gédéon de Lesderniers se laisse attirer par les Anglais en Nouvelle-Ecosse (1798). Ses descendants l'ont quittée pour la Province de Québec. Marchands restés marchands. Le commerce les a enrichis, le commerce les a rendus influents et c'est le commerce qui fait qu'aujourd'hui l'on est obligé de parler d'eux. (R.-L. Séguin, *La famille Deslarniers* dans le *B.R.H.*, 1952, pp. 127-139 et Rev. E. C. Royle, *La famille de Lesderniers* dans *ibidem* 1953, pp. 182-186.)

un marche-pied à de plus hautes destinées, Royal Américain, pour d'autres Suisses, fut encore la première offre de la fortune. Ils y étaient trois frères Prévost, trois Genevois, à y être officiers. Si l'un n'arriva qu'au grade de colonel, les deux autres finirent majors généraux. Et de l'un de ces généraux, Augustin Prévost — un ami d'Haldimand — est issu sir George Prévost, lieutenant général et gouverneur général du Canada de 1811 à 1816.

Comme Haldimand, dans la même situation, George Prévost a su montrer le même respect d'opinions qu'il ne partageait pas. Plus heureux qu'Haldimand, il a vécu en un temps où était devenu possible un grand geste d'apaisement. Une nouvelle disposition des esprits lui a permis de sceller la politique de compréhension qu'aucun de ses prédécesseurs n'aurait pu faire approuver à Londres. C'est en 1815 que, grâce à sir George, celui que le gouvernement anglais s'obstinait à appeler surintendant ecclésiastique fut reconnu comme évêque catholique de Québec.⁴³

Comme Bouquet, sir George Prévost a commandé en chef devant l'ennemi. Mais sa façon de conduire les opérations ne lui a pas attiré autant de compliments. En 1813, les troupes des Etats-Unis, en guerre avec l'Angleterre, ont tenté, sur divers points, de pénétrer au Canada. Ils y ont réussi, ils ont pris Toronto qui se nommait alors York, ils ont brûlé plusieurs forts. Les Anglais ont brûlé Washington. Mais les Américains n'ont pu se maintenir sur les positions qu'ils avaient conquises. Les Anglais les ont refoulés chez eux. Sur les lacs Ontario et Champlain, sir George avait été là où le danger menaçait le plus. Mais les Canadiens français, jaloux de se réserver et à leur colonel de Salaberry le lustre d'avoir arrêté, découragé l'invasion américaine, les Canadiens français n'ont pas craint de dire et d'écrire que sir George avait volontairement exposé Salaberry à une défaite presque inévitable, quand il pouvait, quand il devait lui prêter son concours, s'y était refusé.

Tous les égoïsmes — et le patriotisme pourrait n'en être qu'une forme — mènent à d'étranges aberrations.

Dans cette tempête de clameurs injurieuses a été englobé le colonel de Watteville, et ce fut alors au Canada une association courante de mots que celle de "maudits Suisses". Car le colonel de Watteville se tenait auprès de Prévost avec son régiment, et Meuron, avec le sien, n'était pas loin.

⁴³ Mgr H. Testu, *Les évêques de Québec*. Québec, 1889, pp. 480, 483.

Rapport sur les archives canadiennes pour 1889. Collection Haldimand, pp. 133, 148-150, 153-155, 157, 169, 177, 197, 203. (Journal intime du général Haldimand.)

D. Girouard, *Les Suisses au Canada*, pp. 76-77.

Th. Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, 3 vol. Québec, 1919-1921, t. II, pp. 235-272; t. III, pp. 5-41.

Le P. L. Lejeune, *Dictionnaire général du Canada*, t. II, pp. 467-469.

Dictionnaire historique de la Suisse, t. V, pp. 344-345.

Watteville, Meuron : l'un et l'autre Suisses. Régiment de Watteville, régiment de Meuron : deux régiments suisses. Après bien des pérégrinations, ces colonels, ces régiments, passés du service de Sardaigne, le premier, de Hollande, le second, à celui d'Angleterre, avaient, en 1813, débarqué au Canada.

On les a employés en 1813, en 1814. En 1816, on les a licenciés, 504 hommes ont accepté de rester au Canada ; et aussi, avec eux, 72 femmes, 30 enfants. Car plusieurs soldats servaient en famille. Quelques-uns se sont fait colons : les uns au Canada même ; les autres, dans l'Ouest, avec lord Selkirk, sur les bords de la Rivière Rouge.

Tout ce qui pouvait être dit sur les Watteville, sur les Meuron, l'a été, soit au Canada, soit en Suisse. ⁴⁴ Meuron avait été Hallwyll, Halwyll avait été Karrer, Watteville avait été Erlach, Erlach avait été Ernest. Les soldats en majorité y étaient Suisses ; mais on y comptait autant d'Allemands et presque toutes les nations européennes y étaient représentées par quelque échantillon. Dans l'état-major de ces troupes bigarrées, quasi toute la Suisse militaire s'était donné rendez-vous.

Vieux noms — parfois grands noms. Et pour le Canada, de flatteuses acquisitions. A titre temporaire ou définitives.

Frédéric (ou Antoine-Frédéric) de Graffenried, lieutenant dans Meuron, avait accompagné—en 1815-1817—lord Selkirk dans sa lointaine expédition, il avait secondé sa généreuse tentative de colonisation philanthropique d'Ouest ouvert aux déshérités des Hautes Terres d'Écosse. Mais dès 1820, il revenait chez lui, dans son canton de Berne. ⁴⁵

La gentilhommerie canadienne, au contact des aristocrates de Grande-Bretagne, avait pris du goût pour les alliances qui rehaussaient ses généalogies et se préoccupaient fort de belles parentés. Les Fleury d'Eschambault ne furent pas fâchés de s'adjoindre un Steiger, en la

⁴⁴ Th. de Meuron, *Ch. D. de Meuron et son régiment* dans le *Musée Neuchâtelois*. Neuchâtel, 1880, pp. 140-144, 201-207, 225-233, 272-273 — 1881, pp. 12-15, 36-37, 164-165, 167-168, 262-265 — 1882, pp. 49-54, 152-156, 290-293 — 1883, 82-87, 119-120, 140-146, 162-164, 244-248, 282-283, 357-360 — 1884, pp. 41-43, 88-94, 181-184, 238-244, 299-305 — 1885, pp. 111-113, 146-155. F.L.L.A., *Le régiment des Meurons* dans le *B.R.H.* 1898, pp. 346-347.

E. Valois, *Les officiers du régiment des Meurons* dans *ibidem*, pp. 368-369.

J.-M. Le Moine, *Les Meurons et les Watteville* dans *ibidem*, p. 318.

A. Achintre, *Les Meurons et les Watteville*, dans *ibidem*, 1899, pp. 115-116.

Maurice Boy de La Tour, *Le général Charles-Daniel de Meuron*, dans le *Musée Neuchâtelois*. Neuchâtel, 1921, pp. 3-10.

Gérard Malchelosse, *Deux régiments suisses au Canada*, dans les *Cahiers des Dix*, n° 2. Montréal, 1937, pp. 261-296.

Dictionnaire historique de la Suisse, t. IV, pp. 734-735 et VII, p. 237.

⁴⁵ *Dictionnaire historique de la Suisse*, t. III, pp. 514-517.

personne de Rodolphe, capitaine dans Watteville.⁴⁶ Les Grant, barons de Longueuil, représentants et héritiers des LeMoyné de Longueuil, la première famille du Canada, n'ont pas jugé qu'un Montenach Charles-Nicolas-Fortuné, lieutenant dans Meuron — fût un mauvais parti pour une de leurs filles.⁴⁷

Echelonnés sur trois siècles, des Suisses, de toutes sortes, sont donc venus, sont donc restés au Canada.⁴⁸ Qu'en subsiste-t-il? Quelques noms sans doute. Est-ce tout? Dans le creuset où s'est formée la nationalité canadienne, certains éléments n'auraient-ils pas échappé à l'amalgame, qui témoigneraient encore aujourd'hui des qualités propres à certains apports? Mais pour discerner, reconnaître ce qui peut procéder de l'âme helvétique à travers les âges, il faudrait d'abord la connaître, cette âme. La parole est à Gonzague de Reynold.

Claude DE BONNAULT

⁴⁶ Fred Wyss, *Le capitaine Rodolphe Steiger*, dans le *B.R.H.*, 1902, pp. 187-188.

J.-J. Lefebvre, *La famille Fleury d'Eschambault* dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, janvier 1949, pp. 164-165.

Dictionnaire historique de la Suisse, t. VI, pp. 337-343.

Rodolphe de Steiger, marié en 1815 à Gillette-Catherine de Fleury d'Eschambault, s'établit médecin à Sorel où il mourut en 1847.

⁴⁷ (Abbé Daniel), *Histoire des grandes familles françaises du Canada*, Montréal, 1867, p. 191.

Dictionnaire historique de la Suisse, t. IV, pp. 789-791.

Mais Protais d'Odét d'Orsonnens, capitaine dans Meuron, n'épousa qu'une demoiselle Rocher — belle-sœur il est vrai d'un Sabrevois de Bleury (Abbé Daniel, *Op. cit.*, p. 384).

Fred-J. Audet, *Odét Dorsonnens* dans le *B.R.H.*, 1930, pp. 394-395.

Dictionnaire historique de la Suisse, t. V, p. 204.

Le premier, ou l'un des premiers, de ces mariages militaires avait été contracté, en 1813, par Charles-Stanislas Schultz, adjudant dans Meuron, avec rang de lieutenant, qui épousa Catherine-Sophie Amyot, fille d'un orfèvre de Québec. (P.-G. Roy, *La famille de Jean Amyot* dans le *B.R.H.*, 1919, p. 227.) Mais Schultz ou Schoultz était alsacien.

Emer de Vattel, le grand jurisconsulte neuchâtelois du XVIII^{ème} siècle, l'oracle du droit des gens, n'est pas allé au Canada, mais il a pensé au Canada. Et de quelle valeur est pour nous cette pensée! S'il avait une grande autorité en 1758, peut-on dire qu'elle est moindre de nos jours? Or, sur une question épineuse entre toutes, celle des limites de l'Acadie — qui fut une des causes de la guerre de Sept Ans — Vattel, si soucieux d'impartialité, et malgré sa crainte constante des jugements insuffisamment fondés, le consciencieux Vattel n'a pas hésité à se prononcer: "S'il est vrai, a-t-il écrit, que les limites aient toujours été incertaines et que les Français en aient été les maîtres légitimes, cette nation sera fondée à prétendre qu'elle n'a cédé l'Acadie aux Anglais par le traité d'Utrecht que suivant ses limites les plus étroites."

Contrairement à ce qu'ont cru trop d'historiens français — quand La Jonquière et La Galissonnière voulaient réduire les Anglais à la péninsule de la Nouvelle-Ecosse — ils n'envahissaient pas le bien de l'Angleterre, ils ne faisaient que défendre celui de la France. (*Traité du droit des gens*. Paris, 1820 — 2 vol., t. I, p. 461.)

⁴⁸ Le contingent suisse au peuplement du Canada au XIX^{ème}, au XX^{ème} siècle a été insignifiant.

Le tableau des origines de la population du Canada de 1931 ne fait pas de catégorie à part pour les Suisses confondus avec les "autres Européens", les Européens dont la nationalité n'est pas spécifiée. (*Annuaire statistique*. Québec, 1936).

Joseph Papineau et le régime parlementaire (1791)

Par Fernand OUELLET

Archives de la
Province

Fils de tonnelier, Joseph Papineau était né à Montréal en 1752. Après ses études au Séminaire de Québec, il s'était dirigé vers le notariat et il avait étudié en même temps l'arpentage. A force de travail, d'économie et de modération, il avait réussi à acquérir une certaine aisance. Son fils disait qu'il avait "été le premier qui par son éducation qu'il avait toujours augmenté pendant quatre-vingts ans, ait retiré sa famille de la médiocrité qui appartient à d'honnêtes cultivateurs".¹

D'autre part, Joseph Papineau avait reçu tout le bagage de l'éducation traditionnelle. Homme "d'ancien régime", il avait été formé au contact des institutions monarchiques. "Quelle difficulté, disait L.-J. Papineau en parlant de son père, à se faire seul, sans guide, une éducation anglaise et parlementaire, par dévouement à son pays sous les traditions de l'absolutisme français".² Comme tous les Canadiens-Français, Joseph Papineau n'était pas préparé en 1791 au régime parlementaire. Il ne s'agissait plus comme le voulait l'éducation traditionnelle d'être des sujets fidèles; il fallait devenir des citoyens. Il ne suffisait plus d'être capable d'obéir pour travailler efficacement au bien commun, il fallait que l'individu devienne l'artisan de sa liberté, le gardien de ses droits et le censeur des institutions.

Tel est le problème qui se pose à J. Papineau en 1791. Il n'est plus question pour lui de retourner aux conceptions monarchiques de Bossuet, il lui fallait plutôt se référer aux théoriciens du parlementarisme. Il prend contact avec les auteurs anglais: John Locke et Blackstone; il étudie le droit naturel dans le volume de Burlamaqui: *On Political Law*; il s'attaque en même temps à une étude des oeuvres des auteurs français Mably, Bernardin de Saint-Pierre, Montesquieu, l'*Encyclopédie* et Rousseau.³ Des notes de lecture laissées par lui sur l'article *Economie politique* écrit par J.-J. Rousseau pour l'*Encyclopédie*⁴ sont très révélatrices de sa pensée politique et de sa pensée économique.

A. SA PENSÉE POLITIQUE:

L'adhésion de J. Papineau aux théories émises par les penseurs

¹ L.-J. Papineau à L.-M. Viger (1841). *Mémoires de L.-J.-A. Papineau*, p. 147. APQ, P.-B., 15.

² *Ibid.*

³ Catalogue de vente pour une partie de la bibliothèque de J. Papineau (1828). APQ, P.-B., 7.

⁴ *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* par Didérot, vol. II, p. 807-828.

libéraux relativement à l'origine du pouvoir civil et au fondement de la souveraineté signifiait nettement une rupture avec l'enseignement traditionnel.

Depuis le Moyen-Age, la position de l'Eglise vis-à-vis le problème de l'origine du pouvoir civil s'était exprimé par la théorie du droit divin.⁵ Cette doctrine reprise avec force par Bossuet tendait à nier le droit de résistance au pouvoir établi, quel qu'il soit, et à réfuter la théorie de la souveraineté du peuple. Il n'est donc pas étonnant de la retrouver dans les écrits des évêques canadiens et dans l'enseignement. L'abbé Jérôme Demers, professeur de philosophie au Séminaire de Québec, n'y manquait pas dans son manuel de philosophie de 1807.⁶ "*Suprema civilis potestas a Deo solo non autem a populo ducit*". Cette théorie aboutissait à imposer la soumission et l'obéissance la plus complète au pouvoir civil.

La théorie du droit divin n'arrivait pas nécessairement à se faire l'appui du seul absolutisme monarchique. C'est alors qu'intervient pour la préciser la conception de l'origine historique de la société civile.

D'après Bossuet, la monarchie serait la meilleure forme de gouvernement parce qu'elle serait la plus naturelle. Trouvant son fondement dans la famille et, par conséquent, dans l'autorité du père, la monarchie absolue devenait la forme de gouvernement la plus parfaite. L'abbé Jérôme Demers avait adopté ce point de vue dans son enseignement. "*Regimen monarchicum natura magis conforme videri. Nam gentium historias evolve stipat et Democraticum regimen recentis esse institutionis, primarios qua populorum[...] sub regimine Monarchico quod principio venit a regimine paterno. Atqui regimen paternam est monarchicum...*"⁷ Cette conception visait à réfuter la théorie du Contrat social et à asseoir théoriquement le principe de la monarchie absolue. Pour l'abbé Jérôme Demers, la démocratie conduisait infailliblement à l'anarchie par l'excès de liberté qu'elle permettait et elle était le signe de l'enfance ou de la dissolution de la société.⁸ Cela signifiait enfin que la science politique devait trouver son fondement dans la théologie.

L'introduction du régime parlementaire marque donc une étape importante dans la pensée politique de J. Papineau; c'est dans cette période qu'il rompt définitivement avec la pensée prônée par le clergé canadien. Burlamaqui ainsi que les membres de l'École du droit naturel avaient voulu libérer la science politique de ses attaches théologiques.⁹ Il en est de même de Montesquieu, Locke et Rousseau. Pour J. Papineau qui

⁵ R. Dérathé, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, p. 248 ss. Dans *Bibliothèque de la science politique*, 2e série.

⁶ Manuel de philosophie ayant servi à Toussaint Papineau par l'abbé Jérôme Demers. Ce manuel est conservé aux Archives du Séminaire de Québec.

⁷ *Ibid.*, p. 40.

⁸ *Institutiones philosophicae ad usum juventutis*. (Québec, 1835), p. 319.

⁹ R. Dérathé, *Ibid.*, p. 183 ss.

adhère aux idées de Rousseau, il ne s'agit pas d'une rupture avec la religion établie mais de l'acceptation de l'idée que la science politique trouve ses principes dans la seule considération de la nature de l'homme.

Les notes de lecture prises par J. Papineau sur l'*Economie politique* de Rousseau¹⁰ semblent répondre à des problèmes précis posés par la situation du Bas-Canada. Il ne retient de Rousseau que ce qui trouverait une application pratique dans les institutions du pays : les relations entre l'exécutif et le législatif, le fondement de la souveraineté, la nature de la loi et l'importance des droits individuels.

L'interprétation de l'Acte constitutionnel de 1791 pouvait donner lieu à des attitudes extrêmement opposées au sujet des pouvoirs du gouverneur et de son conseil et des prérogatives de la Chambre d'Assemblée. Le gouverneur, représentant du Roi, était le chef de l'exécutif tandis que la Chambre d'Assemblée représentant les intérêts de la majorité de la population canadienne-française voyait sa fonction législative contrebalancée par le Conseil législatif. Faudrait-il y voir, de la part de J. Papineau, un rejet de la théorie de la balance des pouvoirs et de celle de la séparation des pouvoirs en faveur de la théorie de Rousseau?

Dans son article sur l'*Economie politique*, Rousseau n'expose pas sa conception du droit naturel ni celle du Contrat social parce qu'elles lui semblent déjà communément admises. Ces deux conceptions avaient pour but de remplacer la théorie du droit divin et d'affirmer la souveraineté du peuple. Rousseau se contente de dire que "la voix du peuple est en effet la voix de Dieu". Joseph Papineau le note et cette idée devient le départ d'une argumentation voulant démontrer que l'exécutif doit être subordonné ou législatif.

D'abord J. Papineau retient la distinction essentielle posée par Rousseau entre "souverain et gouvernement". "R. appelle cette économie gouvernement qui n'a que la puissance exécutive et ne peut obliger que les particuliers. Il la distingue de l'autorité suprême qu'il appelle Souveraineté qui consiste à avoir le droit législatif et oblige en certains cas le corps même de la Nation". Cette puissance législative ne peut pas résider dans une seule personne parce que cela serait soumettre l'Etat à la volonté d'un particulier; il faut qu'elle réside dans la volonté générale "qui tend toujours à la conservation et au bien Etre du tout et de chaque partie". La législation, dans la pensée de Rousseau, ne peut donc être que l'oeuvre du peuple, fondement de la souveraineté. Il faut voir là en même temps une réfutation de la monarchie absolue.

La loi ne peut pas non plus être l'expression d'une volonté particulière ou de la volonté d'une partie de la nation, elle est essentiellement

¹⁰ *Remarques tirées de l'économie politique de J. J. R. (23 juillet 1796).* APQ, P.-B., I. Ces notes semblent avoir été extraites d'une édition complète des œuvres de Rousseau; la pagination ne correspond pas à celle de l'Encyclopédie.

“l'organe salulaire de la volonté de tous”. La loi qui est l'expression même de la souveraineté s'impose à tous, gouvernants comme gouvernés. “C'est elle seule aussi que les chefs doivent faire parler quand ils commandent, aussi doivent-ils veiller à la faire observer, sur elle est fondée toute leur autorité, ils doivent l'observer rigoureusement, Eux qui jouissent de toute sa faveur”.

Joseph Papineau ne se contente pas de remarquer ce qui, chez Rousseau, tend à établir la subordination étroite de l'exécutif au pouvoir législatif, il note avec soin tout ce qui concerne l'éducation politique du peuple.

La pensée de Rousseau sur l'éducation politique en régime démocratique semble avoir frappé J. Papineau qui y voyait probablement une application pratique pour le milieu canadien-français. Il ne lui suffit pas de recueillir les idées de Rousseau sur la formation du citoyen; il y ajoute des précisions tirées de Montesquieu. “L'Etat ne sera pas mal gouverné, si le Legislatteur a pourvu comme il le devoit a tout ce qu'exigent les lieux, les climats, le sol, les moeurs, le voisinage et tous les rapports particuliers de son peuple”. Tout cela supposait dans le peuple une éducation politique poussée.

J. Papineau n'accepte pas tout de Rousseau en matière d'éducation; ce dernier proposait un enseignement civique par l'Etat. J. Papineau ne mentionne de Rousseau que ce qui a trait à la formation de l'enfant dans son milieu naturel, la famille. “La patrie ne peut subsister sans la liberté, ni la liberté sans les vertus, ni la vertu sans les citoyens; formez donc des citoyens, commençant dès leur plus tendre jeunesse par une bonne éducation. Sans cela vous n'aurez que de méchants esclaves, à commencer par les magistrats”. Rousseau aurait-il, à ce moment-là, voulu rejeter la monarchie absolue pour instaurer le règne de la tyrannie populaire? Non, les droits individuels jouent un rôle fondamental dans la pensée de Rousseau.

Au moment où Rousseau avait écrit l'article sur l'*Economie politique* il était fortement influencé par les idées individualistes de Locke.¹¹ La propriété, la liberté et l'égalité deviennent le fondement de la société politique. Le rôle de l'Etat est uniquement de garantir et de protéger les droits individuels.¹² Rousseau n'ira pas si loin que Locke mais les droits individuels font partie intégrante de sa conception de la société civile. “Il faut se ressouvenir ici que le fondement du pacte social est la propriété”; “loin qu'un seul doive périr pour tous, tous ont engagé leurs biens et leurs vies à la défense de chacun d'eux, afin que la faiblesse particulière fût toujours protégée par la force publique, et chaque mem-

¹¹ R. Dérathé, *Ibid.*, p. 115 ss.

¹² J.-L. Fyot (éd.), *Essai sur le pouvoir civil de John Locke*. Dans *Bibliothèque de la science politique*, 2e série.

bre par tout l'état". Le respect des droits individuels apparaît comme un élément fondamental de la pensée de Rousseau.

J. Papineau ne se contente pas seulement de retenir tout ce qui, chez Rousseau, tend à protéger les droits individuels, il ajoute même que l'individu doit "jouir de la sûreté Civile et de ses biens, sa vie, sa liberté". Il s'agit là des conceptions de Locke.

Si J. Papineau rejette la monarchie absolue, il ne faudrait pas en faire un républicain ou un démocrate. La croyance que la démocratie n'était pas possible dans un grand pays était encore à cette époque trop profondément imprégnée dans tous les esprits. D'ailleurs on trouve dans ces notes que "si le *Prince* veut commander à des hommes, a de bons citoyens, il les doit rendre tels". Joseph Papineau demeure, au fond, un partisan d'une monarchie parlementaire et libérale. Mais alors que pouvait lui apporter la lecture des écrits de Rousseau?

L'individualisme de Locke pouvait légitimer les revendications de la bourgeoisie capitaliste anglaise du Canada; la théorie de l'équilibre des pouvoirs entre les trois parties du gouvernement pouvait aussi consacrer la situation faite à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada par l'Acte constitutionnel de 1791. Mais la théorie de Rousseau proclamant la subordination de l'exécutif au pouvoir législatif pouvait devenir un appui théorique pour les revendications des députés canadiens-français. En son nom, on pouvait contester l'existence du Conseil législatif ou demander qu'il soit électif; en son nom, on pouvait exiger la prépondérance de la Chambre d'Assemblée représentant les intérêts de la bourgeoisie canadienne-française. De plus la pensée économique exprimée dans l'article de Rousseau semblait adaptée à la solution de certains problèmes économiques qui se posaient alors dans le Bas-Canada.

B. SA PENSÉE ECONOMIQUE:

La pensée économique exprimée par Rousseau dans son *Economie politique* nous semble influencée par Locke et par la Physiocratie naissante. D'abord Rousseau a pris chez Locke l'idée que la "propriété est le fondement de la société politique"; il n'avait pas encore à cette époque élaboré sa théorie de l'origine sociale de la propriété. De plus Locke avait insisté sur l'importance du travail dans l'acquisition de la propriété. Mais la pensée du philosophe anglais arrivait à accepter comme inévitable l'inégalité de plus en plus grande qui résultait du règne de la propriété individuelle. C'est alors que Rousseau se sépare de Locke.

Rousseau est amené à développer ses idées économiques autour du problème de l'impôt. Cela signifie que, pour lui, la science économique demeurerait étroitement liée à la science politique. La théorie de l'impôt développée par Rousseau s'inspire du même principe que celle de Locke.

L'impôt pour être légitime doit être volontaire. Il ajoute seulement qu'il doit être consenti "non d'une volonté particulière mais d'une volonté générale".

La pensée économique de Rousseau se préoccupe avant tout des intérêts des classes agricoles. Elle rompt ainsi avec le mercantilisme. "Je n'insisterai point sur une chose très-évidente, savoir que si la plus grande ou moindre quantité d'argent dans un état, peut lui donner plus ou moins de crédit au dehors, elle ne change en aucune manière la fortune réelle des citoyens, et ne les mets ni plus ou moins à leur aise". Rousseau ne voit donc le commerce et l'industrie qu'en fonction de l'agriculture. Sans doute le commerce et l'industrie contribuent à produire "l'abondance de l'argent", mais "le prix de toutes choses haussant avec la multiplicité de l'argent, il faut aussi que les impôts haussent à proportion, de sorte que le laboureur se trouve plus chargé sans avoir plus de ressources". Il apparaît clairement que, dans la pensée de Rousseau, la terre est la richesse fondamentale. Une telle conception impliquait pour lui, contrairement aux physiocrates, la condamnation de l'impôt appliqué aux propriétés terriennes.

La théorie de l'impôt émise par Rousseau est profondément influencée par des préoccupations sociales. L'impôt, pour lui, doit tendre à protéger la campagne contre la ville et à prévenir l'exploitation du pauvre par le riche. Un des buts essentiels de l'impôt serait de rapprocher "insensiblement toutes les fortunes" et d'instaurer "cette médiocrité qui fait la véritable force de l'état".

Si Rousseau condamne l'impôt sur la propriété terrienne et l'impôt personnel, il n'hésite pas à demander que l'impôt affecte surtout les commerçants et les industriels. Il demande donc un impôt sur tous les produits de luxe, les spectacles de toutes sortes, les professions oiseuses, etc. "C'est par de tels impôts [luxe, riches, étrangers], qui soulagent la pauvreté et chargent la richesse, qu'il faut prévenir l'augmentation continue de l'inégalité des fortunes".

Joseph Papineau résume méticuleusement la pensée de Rousseau. Il ne s'agit pas simplement de renseignements accumulés pour sa seule culture personnelle, il faut voir là des références à une situation de fait. A-t-il des capitaux à placer? Il achètera la seigneurie de la Petite-Nation. Cet achat répond à l'idée que l'argent placé sur des propriétés terriennes était le placement le plus sûr. De plus le problème de l'impôt était devenu une des principales préoccupations de la Chambre d'Assemblée pendant cette période. L'idée que l'impôt doit être consenti et contrôlé par ceux-mêmes qui le payent deviendra un des principes sur lequel les députés canadiens-français appuyeront leur position. C'est en songeant aussi à la condamnation de Rousseau à l'égard d'un impôt sur la propriété terrienne

que J. Papineau s'opposera aux tentatives faites par la bourgeoisie anglaise.

En somme on peut dire que Joseph Papineau est allé chercher chez Rousseau une réponse à des problèmes politiques et économiques posés par l'introduction du régime parlementaire. Sans doute J. Papineau ne peut être considéré pour cela comme un républicain, mais son interprétation des rapports entre l'exécutif et le pouvoir législatif marquent le début de la croyance, parmi la bourgeoisie canadienne, aux principes tendant à instaurer une démocratie égalitaire.

Fernand OUELLET

LA BONNE VOIE

Le chemin de la banque mène à la prospérité. Un compte d'épargne offre plusieurs avantages. Il développe le sens de l'économie, stimule l'énergie et donne de l'assurance. Il protège votre argent contre les pertes, le vol et les dépenses inutiles.

Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

Banque Canadienne Nationale

ACTIF, plus de \$550,000,000.

570 bureaux au Canada

15 succursales à Québec

" AU VESTEMENT DU LIVRE ENR. "

159, Giroux - LORETTEVILLE

**Spécialités: Reliure - dorure - tous genres de boîtes
en carton pour bibliothèques.**

**Propriétaires: René SAVARD, B.L.S., Gérant des ventes et des achats,
Bernard DORÉ, Gérant de production.**

La Chronique du Bibliothécaire

Par GERARD MARTIN

Bibliothécaire en chef
Archives de la Province.

BERNARD, Antoine, c.s.v. : *Histoire de la Louisiane de ses origines à nos jours*. Québec, Conseil de Vie française, 1954. 44 p. ill. cartes.

L'historien de l'Acadie et des Acadiens se devait, pour commémorer le deuxième centenaire de la dispersion, de suivre les exilés jusque dans la terre lointaine où ils allaient retrouver le nom de la France et perpétuer son esprit.

L'auteur retrace l'histoire des trois régimes qui ont tour à tour possédé la Louisiane: le régime français, le régime espagnol, et le régime américain, et donne à chacun sa physionomie propre, tout en évitant les pièges du romanesque et de la thèse. Une bibliographie abondante et un index onomastique très bien fait complètent l'ouvrage.

BRETON, P.-E. O. M. I. : *Le Grand chef des Prairies, Le Père Albert Lacombe, O. M. I., 1827-1916*. Edmonton, Editions de l'Ermitage, 1954. 232 p.

La vie mouvementée et glorieuse de ce personnage légendaire de l'Ouest canadien devait tenter un biographe. Le Père Breton, écrivain, et qui plus est, confrère en religion, s'est laissé tenter, et il a bien fait. Mais ce n'est pas facile de suivre le Père Lacombe: il ne tient pas en place; véritable mangeur de route, il mène une vie très hachée, "appel divers de ses supérieurs, déplacements à n'en plus finir, fondations de toutes sortes, randonnées dans toutes les directions, incursions dans tous les domaines." On le retrouve même, pas longtemps, c'est vrai, président du Pacifique canadien! Voyageur, apôtre incomparable, colonisateur, constructeur d'églises, d'écoles, de ponts, négociateur, linguiste compositeur de grammaire et de dictionnaire, diplomate à Ottawa, à Rome, en France, à la cour d'Autriche, mêlé à toute l'histoire du Nord-Ouest le Père Lacombe a mené une de ces vies merveilleuses, plus invraisemblables que les romans.

CLUNY, Roland : *L'Evêque des neiges, Mgr Breynat*. Paris, Editions du Centurion, 1954. 123 p.

Mgr Breynat a passé une bonne partie de sa vie dans le grand Nord canadien, à courir "l'aventure de la sainteté". Le froid terrible de 50 degrés sous zéro, le blizzard, les dangers les plus divers, il a tout bravé à la recherche des âmes. Il a sillonné les solitudes glacées en tous sens, empruntant tous les moyens de locomotion, depuis les raquettes jusqu'à l'avion, pour sauver ses chers esquimaux. Et, rentré en France pendant la dernière guerre, il porta ce jugement terrible sur la civilisation euro-

péenne : "Non, décidément, je ne veux pas m'habituer à vivre au milieu des sauvages."

MARION, Séraphin: *Les Lettres canadiennes d'autrefois, vol. 8: Littérateurs et moralistes du Canada français d'autrefois*. Ottawa, Editions de l'Université, 1954. 192 p.

Monsieur Marion continue lentement son travail de Bénédictin; il ambitionne peut-être de faire pour notre littérature ce que monsieur Rumilly a fait pour notre histoire, mais avec plus de modération dans le volume, plus de synthèse dans l'ensemble, et moins de cancons dans les détails.

Dans ce huitième volume des "Lettres canadiennes d'autrefois", l'auteur s'attache surtout à décrire les événements littéraires et par-littéraires qui avaient agité nos ancêtres, événements qui intéressaient à la fois la littérature et la morale. Il rétablit ces conflits dans leur contexte, depuis l'incident du Tartufe en 1694 jusqu'au séjour de Paul Bourget à Montréal en 1893, et les juge à la fois comme historien et comme catholique, évitant la partialité, fustigeant avec une égale force les extrémistes de gauche et les exagérés de droite. Avec ce volume, monsieur Marion en arrive au début du XXe siècle. Quelle limite mettra-t-il à son "autrefois"?

VIATTE, Auguste: *Histoire littéraire de l'Amérique française. Des origines à 1950*. Québec, les Presses universitaires Laval, 1954. 547 p. \$4.00

Notre littérature a attiré les regards et retenu l'attention d'un autre historien des lettres, monsieur Auguste Viatte, ancien professeur à l'université Laval, qui a voulu l'intégrer dans l'ensemble de la littérature américaine d'expression française et même dans le contexte de toute la pensée française à travers le monde. L'auteur, dans les 172 pages qu'il consacre à la littérature canadienne, étudie les cinq étapes qui vont des "primitifs" aux littérateurs actuels, en passant par les "exaltés" de 1830, les "conformistes" de l'époque suivante, et le "réveil littéraire" de 1900. Puis 110 pages sont consacrées à la littérature d'expression française en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane, et 178 pages à la littérature antillaise: Haïti, Martinique, Guadeloupe, etc. Ouvrage de synthèse remarquable, synthèse naturelle et non artificielle de l'Histoire littéraire de l'Amérique française.

O'LEARY, Dostaler: *Le Roman canadien-français. Etude historique et critique*. Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1954. 200 p.

Cette fois-ci, ce n'est pas l'ensemble de notre littérature qui fait l'objet d'une étude, pas même notre littérature d'imagination en prose, mais uniquement le roman, à l'exclusion du conte et de la nouvelle, depuis Amédée Papineau et Gérin-Lajoie jusqu'à nos plus récents romanciers. Un chapitre préliminaire brosse une esquisse de toute notre littérature,

et le dernier chapitre essaye de prévoir ce que deviendra, dans la littérature universelle, notre roman.

Semaines sociales du Canada, XXXIe session, Mont-Laurier, 1954. Etablissement rural et immigration. Compte rendu des cours et conférences. Montréal, Institut social populaire, 1954. 260 p. \$2.00.

A cette trente-et-unième session des Semaines sociales, on a abordé le double et grave problème de l'établissement rural et de l'immigration au Canada français. Nous savons en effet que la vie rurale a toujours été la force de notre nation et que, si depuis quelques années notre essor industriel a été marquant, il ne doit pas nous faire oublier notre vocation paysanne. "Aussi les plus éminentes autorités religieuses et sociales nous rappellent-elles d'une façon opportune les richesses et les fonctions essentielles de la vie à la campagne," et elles ont tenté de concilier une immigration sélective avec cet établissement des nôtres sur les terres qui manquent de bras.

LES DIX: *Les Cahiers des Dix*. Numéro dix-huit. Montréal, Les Dix, 1953. 253 p.

Comme toujours Les Cahiers des Dix nous apportent un véritable régal de petite histoire, et comme d'habitude, chaque auteur y reste dans la ligne de ses tendances, de sa profession ou de sa spécialité. Nous y retrouvons une étude généalogique de feu Pierre-Georges Roy, et c'est hélas! la dernière qu'il ait écrite, ainsi qu'un article sur le "coût et le goût des meubles au Canada sous le régime français, par son fils et successeur Antoine Roy. Victor Morin nous donne les "Propos d'un bibliophile" et Mgr Maurault une tranche de l'histoire de l'Université de Montréal. Léo-Paul Desrosiers nous parle des Onnontagués, tandis que Jacques Rousseau nous décrit les rites païens de la forêt québécoise. Mgr Tessier en reste encore à l'histoire trifluvienne, et Gérard Malchellose l'y rejoint dans la criminologie. Enfin, Jean Bruchési et Raymond Douville nous donnent deux biographies intéressantes, Jean Ferment, tué au fort Beauséjour, et Pierre Douville, acadien fourvoyé dans les marines américaines et française.

COSTAIN, Thomas B.: *The White and the Gold. The French Regime in Canada*. Toronto, Doubleday Canada Limited, 1954. 482 p. \$5.00.

C'est le premier volume d'une nouvelle collection sur l'histoire du Canada; il couvre de Cabot jusqu'à Madeleine de Verchères. Ce premier volume raconte les tout premiers temps de la colonie française, et l'auteur y conjugue agréablement ses deux talents de romancier et d'historien pour y accomplir, comme il le dit lui-même dans son introduction, "un travail d'amour".

GILMOUR, G. P. ed.: *Canada's tomorrow*. Papers and discussion,

Canada's Tomorrow Conference, Quebec City, November 1953. Toronto, Macmillan, 1954. 324 p. \$3.50.

En novembre 1953, près de 300 "leaders" canadiens, venus de toutes les sphères de l'activité nationale, s'étaient réunis à Québec, pendant deux jours, pour discuter des travaux de huit d'entre eux sur l'avenir du Canada dans le domaine des ressources naturelles, de la science, de l'industrie, de l'éducation, de la culture, de la place du Canada dans le monde, etc. Le présent volume nous présente le texte des travaux présentés et un résumé des discussions qui s'en suivirent.

STANLEY, George-F.-G. and JACSON, Harold-M.: *Canada's Soldiers, 1604-1954. The Military History of an Unmilitary People.* Toronto, The Macmillan Company of Canada Limited, 1954. 402 p. \$6.50.

L'auteur, directeur du département d'histoire au collège militaire de Kinston, a placé dès le sous-titre son ouvrage sous le signe du paradoxe: L'histoire militaire d'un peuple pacifique. Mais, au fur et à mesure que nous parcourons le volume nous constatons qu'il ne s'agit pas uniquement d'une histoire "spécialisée" de notre organisation militaire, mais bien d'une véritable histoire du Canada en fonction des luttes internes et externes qui ont façonné l'âme de notre pays: guerres avec les Indiens pour la possession du sol, avec les Anglais pour la conservation de la colonie, avec les Américains pour rester loyal au nouveau possesseur, avec l'autorité (1837 et 1870-1885) pour revendiquer des droits, avec les puissances étrangères (1914, 1939) pour la défense du Droit, etc. L'ouvrage est écrit avec une grande impartialité, ce qui n'est pas une qualité facile "dans un pays habité par les descendants des ennemis d'autrefois". Un des aspects les plus intéressants de l'ouvrage est sans contredit l'importance que l'auteur accorde aux faits géographiques pour expliquer les faits historiques et militaires; ses descriptions à la fois concises et claires sont complétées par les cartes du capitaine Bond qui ornent le volume. Un très bon index et une abondante bibliographie choisie terminent l'ouvrage.

WADE, Mason: *The French Canadians, 1760-1945.* Toronto, The Macmillan Company of Canada Limited, 1955. 1136 p. \$6.00.

Cette étude du peuple canadien-français, depuis la conquête jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, analyse l'évolution politique, économique, intellectuelle et culturelle du Canadien français. Grâce à son nationalisme combattif, à la conservation de sa langue, de sa foi et de ses coutumes en dépit d'efforts d'assimilation répétés, le Canadien français a pu devenir une des minorités les plus vigoureuses du monde. Monsieur Wade s'est penché avec une sympathie compréhensive sur cette minorité, pour en faire une étude fouillée, et une histoire impartiale,

impartiale parce que vue de l'extérieur, si je peux dire, monsieur Wade étant américain. Dans ses différentes lectures d'histoire canadienne, il avait constaté que selon que les auteurs en étaient d'origine française ou britannique, les ouvrages différaient au point que l'on se fût cru en présence de l'histoire de deux pays distincts. Il a voulu abolir ces divergences de point de vue, et se pose en arbitre impartial et neutre. L'ouvrage de monsieur Wade a provoqué des réactions diverses. Alors que la presse de langue anglaise, tant au Canada qu'aux États-Unis, montait l'auteur aux nues et en faisait un des grands sinon le plus grand historien du Canada, la critique canadienne-française était plus réticente, du moins beaucoup moins enthousiaste. Certains même y sont allés de leurs petites bassesses. Pourtant, l'auteur ne méritait "ni cet excès d'honneur ni cette indignité".

BORDUAS, Jean-Rodolphe: *Familles de Rougemont, comté de Rouville, de 1887 à 1953*. Saint-Hyacinthe, 1954. 142 p.

Monsieur Borduas, continuant son patient travail de généalogiste, nous livre aujourd'hui une compilation fort bien faite des actes enregistrés aux registres de catholicité de la paroisse de Rougemont et déposés au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe. Un court historique de la paroisse ainsi qu'une table onomastique des noms de famille précèdent la partie généalogique proprement dite, qui constitue une source précieuse de renseignements. Il est dommage, pourtant, qu'un tel travail ne soit que dactylographié à un très petit nombre d'exemplaires, ce qui restreint malheureusement la quantité de chercheurs qui peuvent en bénéficier. La bibliothèque des Archives de la Province en possède un exemplaire.

MARTIN, Gérard: *Bibliographie sommaire du Canada français*. Québec, Secrétariat de la Province, 1954. 104 p.

Cette compilation bibliographique compte 900 titres d'ouvrages (collections, volumes, brochures et articles) se rapportant au Canada en général et surtout au Canada français. Ces ouvrages sont répartis sous les rubriques suivantes: Histoire générale [du Canada], histoire religieuse, histoire politique et constitutionnelle, économie et commerce, éducation, enseignement, culture, Canadiens français, beaux-arts, littérature (poésie, théâtre, romans, contes et nouvelles, romans pour les jeunes, histoires et critique littéraires, bibliographie). Un index alphabétique des noms et pseudonymes complète la bibliographie et dirige vers tous les ouvrages ou parties d'ouvrages écrits par un même auteur et mentionnés dans la bibliographie, quelle que soit la partie dans laquelle ils figurent.

Ceux qui sont intéressés à cette publication pourront s'adresser à l'auteur, Archives de la Province, Parc des Champs de Bataille, Québec.

Gérard MARTIN

LIBRAIRIE DUCHARME, Limitée

(Fondée en 1911)

LE PLUS GRAND CENTRE DE CANADIANA
EN AMERIQUE

300,000 ouvrages anciens et nouveaux, neufs et usagés,
périodiques, documents publics, etc.

Spécialité: Canadiana épuisés, incunables, généalogies, monographies,
histoire, littérature, voyages, géologie, biographies, sciences, etc.

Achat et vente de bibliothèques privées

Rayons de bibliothèques à bas prix

Agents et fournisseurs des bibliothèques canadiennes, américaines et
européennes, institutions, collèges, couvents, collectionneurs, etc.

CATALOGUES FOURNIS SUR DEMANDE

Distributeurs des

Cahiers des Dix

Séries complètes, numéros détachés, 1935-1952,
abonnements reçus.

Estimateurs pour compagnies d'assurance-feu
Rédacteurs d'index pour livres et revues

LIBRAIRIE DUCHARME, Limitée

455, rue St-Sulpice,

Montréal, Canada

G. DUCHARME,
Fondateur.

G. MALCHELOSSE,
Gérant.

HARBOUR 8302

Le Chevalier Johnstone

Par L'HON. E. FABRE-SURVEYER

*Juge de la Cour Supérieure
Montréal*

La Société Franco-Ecossaise ne peut pas refuser de s'intéresser à cet écossais qui offrit à la France le meilleur de son talent, et la servit avec fidélité à une époque où un trop grand nombre de ses sujets les plus gâtés ne songeaient qu'à leur propre intérêt.

James Johnstone naquit vers 1719, à Edimbourg, où son père, également prénommé James, était marchand. Sa mère appartenait à la famille Douglas. Une de ses sœurs, Cecilia, épousa John, sixième Lord Rollo, dont le frère aîné, Andrew, devait porter les armes contre Johnstone à Louisbourg. Son autre sœur, Jean, épousa John Leslie, de Crookston, près de Dalkeith; ses descendants se sont procuré, et ont conservé pieusement pendant plusieurs années, les mémoires manuscrits du chevalier Johnstone.

En 1738, Johnstone alla visiter en Russie ses oncles Hewitt et Douglas, mais son père ne voulut pas qu'il prit du service en ce pays.

A l'âge de vingt-cinq ans, dès la première nouvelle de l'apparition du prince Charles-Edouard en Ecosse, Johnstone, malgré son père, épousa la querelle des jacobites et se jeta dans le camp du prétendant. Il servit comme aide de camp de Lord George Murray, commandant des troupes, puis du prince Charles-Edouard lui-même. Il prit part aux batailles de Preston Pans, de Falkirk et de Gladsmuir: après cette dernière, le 27 septembre 1745, le Prince lui remit un brevet de capitaine, dans le régiment du duc de Perth; Johnstone prit également part à tous les engagements qui précédèrent le désastre final de Culloden, arrivé le 27 avril 1746.

Il réussit à s'esquiver du champ de bataille, et après une série d'aventures, de déguisements et de périls, qu'il a racontés dans ses mémoires et qui pourraient faire la base d'un roman, il s'embarqua pour Rotterdam, dans le costume d'un serviteur de Lady Jane Douglas, apparentée à sa mère et qui l'avait toujours protégé. De Rotterdam, il passe à La Haye, et enfin, pour éviter la déportation, il se fait inscrire comme étudiant en médecine à l'université de Leyde: "les privilèges de cette université," écrit-il dans ses mémoires, "étant si étendus que les Etats Généraux ne peuvent faire arrêter un de ses étudiants que pour le crime d'assassinat." Muni de son brevet d'étudiant, il repassa tout de suite à La Haye, où il apprit que le prince Edouard s'était enfui en France. Dans l'espoir de le revoir, et d'une nouvelle tentative en sa faveur, le

capitaine Johnstone abandonna son projet de retourner en Russie et partit pour Paris, où il arriva vers la fin de 1746.

Paris fut d'abord pour le capitaine, qui avait déjà eu une affaire galante à Londres, ce qu'avait été Capoue pour les mercenaires d'Annibal. Il oublia tous ses projets belliqueux ou aventureux, et ce ne fut qu'en 1748, après que le prétendant eût été chassé de France en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, que Johnstone ouvrit les yeux et songea à se faire une carrière et un gagne-pain. La marquise douairière de Mezière et Lady Ogilvie le recommandèrent fortement à M. de Puisieux, secrétaire d'Etat des Affaires étrangères. Ce ministre le prit immédiatement sous sa protection, et Johnstone recevait, en deux fois, 2200 livres, soit 1200 en 1746 et 1000 en 1749, sur les quarante mille livres attribuées par le gouvernement français aux réfugiés d'Ecosse.

M. Puisieux avait recommandé Johnstone au nouveau ministre de la marine, M. Rouillé, pour une commission de capitaine, les grades conférés en Ecosse étant acceptés par la France au même titre. Mais celui-ci n'offrit à Johnstone qu'un brevet d'enseigne pour l'Isle Royale (Cap Breton). Sur les promesses d'avancement de M. de Puisieux, Johnstone finit par accepter et se rendit à Rochefort, où il se lia d'amitié avec trois officiers réformés, le chevalier de Montalembert, le chevalier de Trion, son cousin, et M. de Frêne, qui se rendaient aussi à l'Isle Royale. L'expédition devait partir de la Rochelle, à bord de l'*Iphigénie*, "un trois-mâts éreinté, pourri... tout au plus bon à brûler"... la propriété d'un armateur nommé Michel Roderique.

A La Rochelle, Johnstone et ses compagnons trouvèrent l'équipage en révolte, refusant de s'embarquer dans un pareil tamis. Tout de même sur les assurances réitérées de l'armateur, qui vantait son bateau, l'*Iphigénie* fit voile le 27 juin 1750.

Les craintes de l'équipage ne tardèrent pas à se réaliser. Ecoutons le récit de l'enseigne: "Nous avions continuellement à essayer des Coups de Vent les plus violents comme si nous eussions été dans le fort de l'Hyver; un entre autres, à la Hauteur des Açores, emporta nos Mats d'Hunes et nos Voiles, en les déchirant comme des feuilles de papier; et un Coup de Mer noya nos Moutons, Volailles et autres Raffraichissements. Pour comble de Misère, notre Eau, qui par une Mesquinerie atroce et odieuse de Roderique avoit été mise en vieilles Barriques où il y avoit eû auparavant du Vin, se corrompt toutafait en moins de cinq semaines après notre départ, devint noire comme de l'Encre, puante comme la Peste, et une vraie infection à ne pas pouvoir plus en boire: Mais c'étoient les moindres de nos Malheurs. comparés à notre Situation affreuse et déplorable; ayant la Mort toujours devant les Yeux, et l'Idée continuellement imprimé fortement dans l'Esprit que l'*Iphigénie* s'accouchoit quelque Jour de nous en pleine Mer."

Le 10 septembre, ce fut encore pire, et le capitaine Frémont vint avertir les passagers de se préparer à la mort, ne voyant de salut que dans la promesse de faire chanter à Louisbourg une grand-messe, pour le coût de laquelle tout le monde souscrivit, ce qui inspire à Johnstone cette remarque savoureuse :

“Ayant essuyé de Coups de vents violents dans la Mer baltique, en revenant de Russie, abord le Vaisseau de Walker, où tout l'Equipage étoit composé d'Anglois, la Difference que Je trouve entre les Matelots Anglois de les Matelots françois, c'est que les Anglois jurent et travaillent en meme temps jusqu'au dernier moment et tant qu'ils ont la tête hors de l'Eau, mais que les françois ont plus de Confiance dans leurs Vœux que dans leurs bras. Il me semble qu'un juste milieu ne seroit pas mauvais.”

Pendant toute la tempête, Johnstone lut les psaumes de David, chercha à se rappeler les passages que Wollaston consacre à l'immortalité de l'âme, dans son *Ebauche de la religion naturelle*, et finit par s'endormir d'un profond sommeil, tandis que ses compagnons croyaient que chaque instant seroit pour eux le dernier.

Enfin on arriva à Louisbourg, après avoir été encore retardé par l'incapacité du capitaine Frémont, qui, ne reconnaissant pas le rivage, persistait à s'en éloigner. Aussi, dès le débarquement, sur le quai même, Johnstone lui appliquait-il une volée de coups de bâton. Quant à *l'Iphigénie*, sa destruction fut immédiatement ordonnée et exécutée : M. Prévôt, commissaire ordonnateur à l'Isle Royale, qui, avec M. de la Porte, premier commis au bureau de la Marine, étoit propriétaire pour moitié du navire pourri, n'ayant pas osé intervenir. Il est vrai que navire et cargaison étoient assurés à leur pleine valeur !

Louisbourg ne réservait à Johnstone que déceptions et mécontentement, et il déclare l'Isle Royale “le plus mauvais pays qu'il y ait dans le monde.” Aussi, dégoûté de tout, sollicite-t-il son rapatriement, et, l'ayant obtenu, il s'embarqua en août 1751, et arrive à La Rochelle en cinquante jours. Deux jours de grosse mer l'ont laissé calme après son expérience de *l'Iphigénie* ; mais l'incendie d'un navire voisin du sien, deux heures après le départ, lui inspire ces réflexions :

“C'est incroyable le désordre qui régnoit dans le Vaisseau pendant cette Allarme. Quelqu'uns crioient de couper le Cable, d'autres de le filer ; on entendit en même tems cent Voix avec des Ordres differents et on ne faisoit rien, l'Equipage ne sachant lesquels obéir. Il me semble que si je commandais un Vaisseau dans quelque Danger pressant, avec une paire de Pistolets devant moi Je ferois observer un silence parfait à pouvoir entendre les Ordres du Capitaine et les exécuter.”

Par contre, ayant donné parmi les raisons de son départ le besoin

de réparer son estomac délabré par la mauvaise chère de Louisbourg, il rend à ses hôtes ce témoignage :

“C'est incroyable la Magnificence de la table aboard les Vaisseaux de Guerre françois, servies avec toute l'Elegance qui est possible de faire à terre, que les Capitaines des Vaisseaux Anglois ne sauroient Jamais imiter.”

Rentré à Paris, Johnstone cherche d'abord à se remettre sur la liste des pensionnés, mais il se heurte à l'opposition irréductible du ministre des Affaires étrangères, M. de Saint-Contest; n'y pouvant réussir, il cherche à faire reconnaître son grade de capitaine, mais, malgré les hautes influences qui agissent pour lui, il n'est pas plus heureux, ce qui lui inspire ces réflexions amères :

“Si J'eusse eû une aussi parfaite Connoissance des Bureaux comme je l'ai depuis par Experience. J'aurois pû mieux réussir avec une beaucoup moindre Protection; mais Je ne connoissais pas Alors la toute Puissance des Commis, les Sentiers detournés qu'il falloit suivre pour obtenir quelque Chose, et le secours irrésistible de Jupons qui force et ouvre toutes Barrières à la Fortune.”

Tout ce qu'il peut obtenir, c'est une gratification en prévision de son départ pour Louisbourg. Il s'embarque fin juin 1752 sur le *Sultane*, commandée par un homme charmant et cultivé, M. de Roxalle. La *Sultane* ne mouilla dans le port de Louisbourg que le 14 septembre, après une tempête que Johnstone décrit minutieusement, et à laquelle l'*Iphigénie* n'aurait pu résister.

Rien ne lui plaît à Louisbourg, ni le climat, ni la chère, ni même “la Société des Dames du Pays très aimables mais ayants toujours les Cartes à la main, mes Appointements n'auroient pûs suffire à faire Journallement leurs partis.” Il se console par la lecture, la pêche à la truite et le jardinage. Il est nommé interprète du Roi, ce qui lui procure une augmentation de quatre cents livres par an, et en 1754, grâce à M. le comte de Raimond, il devient lieutenant, et ses appointements, avec le supplément de quatre cents livres, sont supérieurs à ceux des capitaines. Mais rien ne peut le réconcilier à son sort, car il a encouru la disgrâce du commissaire ordonnateur, Jacques Prévost, dont il dit tant de mal, qu'auprès de lui Bigot lui semblera un petit saint. Mais il ne put regagner la France et continua à se désoler. “Enfin,” écrit-il, “la Prise de Louisbourg, en 1758 me délivra d'un Purgatoire où J'avois a souffrir des Maux de toutes especes.” Pour éviter de tomber entre les mains de ceux qui avaient été ses prisonniers après la bataille de Gladsmuir, il se sauve en Acadie. A Miramichi, il est en charge d'un bateau chargé de transporter à Québec cinquante prisonniers anglais.

Il arriva à Québec où tout le monde, surtout Montcalm et Lévis,

le reçoit à bras ouverts. Comme il était à peu près nu, Bigot, "le contraste de Prévost, qui se faisait un plaisir à faciliter et soulager les souffrances des militaires infortunés, me donna des magasins un habillement complet." Un compliment à l'adresse de Bigot est assez rare pour mériter d'être noté.

Johnstone, qui avait laissé ses malles à Louisbourg, avait également, prétend-il, laissé ses matelas et paillasses à Carillon. Ici se pose une question : Comment aurait-il pu être présent à la fois à la bataille de Carillon (8 juillet 1758) et à la reddition de Louisbourg (26 juillet 1758)? Aurait-il quitté Louisbourg avant la fin des hostilités? Ne serait-il allé à Carillon qu'après la bataille? Toujours est-il que Lévis le prit pour aide-de-camp en 1759 et que, le 31 juillet, à Montmorency, il eut la satisfaction de voir les Anglais repoussés avec une perte de cinq cents hommes, des fortifications qu'il avait construites.

En août, Lévis fut envoyé à Montréal, sur la fausse nouvelle d'une attaque projetée des Anglais. Johnstone s'apprêtait à le suivre, lorsque Montcalm le réclama. Il quitta Lévis les larmes aux yeux, puis, suivant ses propres paroles : "Je retournai chès M. de Montcalm pour continuer auprès de lui mes fonctions d'Aide de Camp. Ce grand Homme, digne d'un meilleur Sort, me disoit qu'il sentait bien le Sacrifice que je faisais en quittant M. de Lévis, mais que Je n'aurois pas raison à m'en repentir ; aussi m'avoit il témoigné continuellement toute l'Affection et Amitié comme si J'eusse été son fils : Mais Je m'en repentis bien de ce Changement, par sa Mort prématurée ; car sans cela Je n'aurois pas connu aussi particulièrement son rare Mérite, et en avoir à pleurer la Perte toute la Vie."

C'est à Johnstone que l'on doit le récit de la mort de Montcalm, arrivée le 13 septembre 1759. Il n'a jamais cessé de proclamer son admiration pour le général français, et il écrivit un dialogue dont le titre explique bien le but : "Dialogue des morts entre M. le Marquis de Montcalm qui commandoit l'armée en Canada, sous les Ordres de M. le Marquis de Vaudreuil, et M. Wolf General de l'Armée Angloise : Tous Deux tués le 13 de Septembre 1759 à la bataille devant Quebec, ou Examen Militaire et Impartial de cette Campagne pour servir à la Justification de M. de Montcalm."

Quant à la conduite de Johnstone lui-même à la bataille, on peut en juger par cet extrait de ces mémoires :

"Un Officier Anglois me demandat un Jour le nom de l'Officier General, monté sur un Cheval noir, qui avoit passé leur Armée le 13 de Septembre de l'Année precedente : Il ajouta qu'on visoit à son Cheval pour le démonter et le faire prisonnier ; mais qu'il falloit que son Cheval fut invulnérable pour échapper au milliers de Coups de fusil qu'on lui

tiroit de toutes parts. Je lui répondis que c'était moi que le Hazard y avoit conduit sans avoir eû aucune Envie ni Ambition de m'attirer cette Salutation, digne en Effet d'un Officier general; Mais que leurs Soldats n'avoient gueres suivies leurs Ordres, car à la Décharge qu'on m'avoit tiré dans les Broussailles Je sentis le vent des balles qui me passerent à l'hauteur de l'haleine, comme une poignée de Pois qu'on m'eût jetté au Visage, et Je lui montrai mon habit dont une balle avoit emporté un Morceau de Drap à l'Epaule."

Après la défaite de Montcalm, Johnstone voulut retourner en France, "mais," dit-il, "M. le Marquis de Vaudreuil me refusa opponiairement un Congé, malgré les Instances de Monsieur de Levis pour me faire obtenir doutant apparemment que Je pouvois donner à la Cour le détail véridique de cette Campagne qui décidoit, sans Ressource, la Perte du Canada à la France." Vaudreuil lui promit du moins une compagnie, mais en 1760 Johnstone voit les promotions accordées à des favoris, ses subalternes, et s'écrie: "Quel service que celui de France pour un étranger!"

Johnstone décrit longuement les événements qui s'écoulèrent entre la bataille du 13 septembre 1759 et la capitulation de Montréal, arrivée le 8 septembre suivant. Il servait sous M. de Bougainville lors de la reddition de l'Ile aux Noix, et ses appréciations, qui ont sans doute besoin d'être contrôlées, jettent de la lumière sur les événements de la dernière année du régime français au Canada.

Le malheur poursuivit Johnstone à travers l'océan et même au-delà des mers. Il prit passage sur un bateau qui, parti de Québec le 16 octobre 1750, n'aborda à Marennes que le 5 décembre suivant, après avoir failli périr en mer.

Cette arrivée à Marennes, où, après avoir baisé la terre, Johnstone eut le plaisir de déguster d'excellentes huitres avec du vin blanc, est le dernier événement que Johnstone raconta dans ses mémoires, qui se terminent par la constatation que la fortune ne lui sourit pas davantage en France, constatation qui se termine par une assez longue citation d'Hérodote.

Rentré en France, Johnstone s'occupe de rédiger ses mémoires, mais ne songe plus à relater ce qui se passe autour de lui. M. John S. McLennan, sénateur canadien, dans sa remarquable histoire de Louisbourg, cite deux lettres de Johnstone. La seconde, datée du 17 mars (sans année) adressée à Monseigneur de Sartine, ministre et secrétaire d'Etat de la Marine, contient deux paragraphes intéressants: le premier et le dernier. "Jacques Johnstone de Moffat, chevalier de l'ordre de St Louis, descendant de la maison de Johnstone Marquis d'Annandale, Paire d'Ecosse, et l'Héritier de cette Pairie à la mort du présent marquis

d'Annandale, il était le premier capitaine de l'Armée du Prince Edouard par sa commission de capitaine, en date du 21 de Septembre, 1745, et a servi avec sa compagnie depuis le commencement jusqu'à la fin de l'Expédition de ce Prince en Ecosse. S'étant sauvé en France en 1746, après la bataille de Culloden il aurait pu être placé en 1747 Lieutenant Colonel en Espagne, Colonel en Russie où Il eut alors un oncle, le Comte Douglas, Lieutenant Général et Gouverneur de Revel et il auroit pu être placé très avantageusement en Suède où il eut un autre oncle Sénateur: Il n'a pas profité de ces offres, favorables pour sa fortune, par les vaines espérances qu'il entretenoit alors que la cour de France auroit renvoyé le Prince Edouard en Ecosse avec une armée. . .

"Lorsqu'il revint en France en 1760 prisonnier avec les troupes de Canada M. Berryer lui accorda en Récompense de ses services une pension de trois cents livres sur le Trésor Royal. En 1761 étant prêt à partir pour rejoindre le corps de l'Isle Royale à Rochefort, il apprit que M. Accaron, l'ayant cru appartenir au corps de Canada, l'avait réformé avec les Canadiens, en lui accordant six cents livres de retraite sur les fonds des colonies; et Il fit son possible sans parvenir à faire retracter cet Erreur impardonnable de M. Accaron. Est-ce donc, Monseigneur, sa faute s'il n'a pas continué en activité de service? Le Bêve d'un premier commis doit-il rejaillir sur lui et lui fermer la porte des Grâces qu'il eut lieu d'espérer par ses services? Est-ce que la cour de France ne récompense que les services présents sans aucun égard aux services passés? M. le Duc de Choiseul convertit en pension ces 600 liv. de Retraite, et M. le Duc de Praslin transféra sur les fonds des colonies en réunissant les deux pensions en une seule de 900 liv. Il vous supplie, Monseigneur, de faire expédier un Brevet pour sa pension de 900 liv. selon la nouvelle ordonnance afin qu'il le porte chez M. de Savalette.

"Jacques Johnstone de Moffat, maison de M. Jourdan rue fromantau, Quartier du palais royal à Paris."

S'il est vrai, comme le dit M. Wallace dans son *Dictionary of Canadian Biography*, que Johnstone fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1762, la lettre serait postérieure à cette date. D'autre part le *Dictionary of National Biography* copiant *La Grande Encyclopédie*, dit que sa pension aurait été portée jusqu'à 1485 livres, mais qu'elle n'échappa pas à la réduction générale des pensions ordonnée par Terray, dont le régime néfaste se termina peu après l'avènement de Louis XVI, en 1774. Enfin la pension diminuée fut suspendue ou annulée par la Révolution de 1789. Aussi, en 1791, Johnstone pétitionna l'assemblée qui lui vota cinq cents livres sous prétexte qu'il avait perdu tous ses biens en Ecosse, bien qu'il dise dans ses mémoires que son père mourut pauvre. Johnstone, croit-on, mourut vers 1800.

Bien que Johnstone ne sût qu'imparfaitement le français, tous ses écrits sont dans cette langue, même ses mémoires de la rébellion de 1745-6. Il semble probable qu'il remit le manuscrit de ces mémoires à Robert Watson, son parent éloigné par alliance, président du Collège Ecossais de Paris, où l'ouvrage fut découvert vers 1803. Vers 1820, la maison Longman, Hurst, Rees, Orme et Brown, de Londres, fit l'acquisition de ce manuscrit, qu'elle confia à un traducteur anonyme, et dont elle publia, de 1820 à 1822, trois éditions. Plus tard, les écrits de Johnstone tombèrent entre les mains de son arrière-petit-neveu, John Leslie, de Powis. Le frère de celui-ci, Hugh Fraser, permit au docteur Charles Winchester, avocat d'Aberdeen, de traduire les écrits de Johnstone. Trois volumes furent publiés en 1870-1.

En 1866, la Société Littéraire et Historique de Québec publia une version anglaise du "Dialogue des Morts" et de "La campagne de 1760 au Canada." En 1867, elle publia une traduction du récit de la campagne de Louisbourg. En 1887, cette société publia de nouveau une traduction du "Dialogue des Morts" et de "La campagne de 1760 au Canada." Enfin, en 1915, ayant pu se procurer le texte français des écrits de Johnstone, devenu la propriété de M. W. Campbell Maclean, elle publia *in extenso* les écrits se rapportant au Canada. Trois des anciens présidents de cette société, Sir James McPherson Lemoine, M. E.T.D. Chambers, et surtout M. P.B. Casgrain, s'étaient particulièrement intéressés à retrouver le texte des écrits de Johnstone.

Il est maintenant à espérer qu'un chercheur de France mettra une égale ardeur à retracer les dernières années de la vie de Johnstone, qui de 1758 à 1760, au Canada, s'est montré tacticien habile, lieutenant dévoué et admirateur sincère de Montcalm et de Lévis, et critique sans merci de ceux — français ou canadiens — qui faisaient passer leur propre intérêt avant celui de la France.

Ajoutons que Johnstone a figuré, sous le nom de Maxwell, dans un roman *The Span o' Life*, dû à la plume d'auteurs canadiens. William McLennan (frère du sénateur) et Jean N. Macillraith.

Hon. E. FABRE-SURVEYER

Déposez régulièrement, le succès est au bout

Solide comme le rocher de Québec



LE FOYER DE L'ÉPARGNE



SERVICES AU PUBLIC

- Comptes épargne
- Comptes courants
- Coffrets de sûreté
- Valeurs en garde
- Casiers pour dépôts
- Prêts avec garanties
- Prêts personnels
- Prêts hypothécaires
- Chèques de voyages
- Mandats d'argent

CORRESPONDANT EXTÉRIEUR



Fondée en 1848

La Banque d'Économie de Québec

Siège social: 21, rue St-Jean



SUCCURSALES

16 à Québec

2 à Lévis



LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

“CITADELLE”

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



LES PRODUCTEURS DU SUCRE
D'ÉRABLE DU QUEBEC

Bureau: Edifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



La plus importante

maison des arts graphiques

du Canada français

au service

des historiens

de chez-nous



IMPRIMEURS - LITHOGRAPHES - STUDIO D'ART - ÉDITEURS

8125, ST-LAURENT, MONTRÉAL 14 — DUpont 8-5781 *

LES PARCS DE LA PROVINCE

Le gouvernement de la province a constitué, dans les grandes régions du Québec, des réserves ou parcs destinés à la récréation de notre population.

Choisis pour la commodité de leur site, la richesse et la variété de leur végétation, l'abondance de leurs ressources sportives, ces parcs ont conservé une beauté primitive à peine effleurée par la construction de quelques camps rustiques; ils sont devenus des lieux de repos, de détente et de distraction comme il en existe peu ailleurs.

Les citoyens de Québec, de même que les touristes, sont invités à visiter les parcs provinciaux. Le réseau routier de la province, l'un des meilleurs de notre pays, conduit à ces régions. Visiter les parcs provinciaux, c'est refaire ses forces au contact de la science.

l'Office provincial de publicité